

## Études lyciennes.

I.

Par

Vilh. Thomsen.

(Présenté dans la séance du 18 novembre 1898.)

---

Dans ces vingt ou trente dernières années, divers savants ont travaillé à interpréter le nombre assez grand d'inscriptions, épitaphes pour la plupart, qu'on a trouvées en Lycie, ainsi qu'à reconstituer la langue jusqu'alors inconnue qui s'y adresse à nous. Mais malgré tout ce qui a été exécuté, il reste encore une infinité de choses à faire, avant qu'on ait atteint le but, même approximativement, et dans la mesure restreinte où, avec les matériaux extrêmement limités qui sont à notre disposition, on peut l'atteindre en définitive.

Ce qui importera avant tout, c'est d'arriver à une connaissance plus sûre des formations grammaticales et des constructions de cette langue singulière: sur ces points on a, d'un côté, donné jusqu'ici trop de latitude à l'arbitraire, et de l'autre côté on s'est trop laissé mener à la lisière par les anciens idiomes communément connus. Aussi est-on aujourd'hui même tellement en arrière que c'est à peine si, par exemple, on pourrait présenter un exposé solide, ne fût-ce que des éléments de la grammaire lycienne, en dehors d'un très petit nombre de formes casuelles et verbales. Et conjointement avec cela

on devra étendre successivement notre connaissance du vocabulaire; seulement, ici, il s'agit de se rendre bien compte par avance de ce que, même dans le cadre des matériaux conservés, il y a bien des choses qui resteront forcément obscures pour toujours ou qu'au moins on ne pourra reconnaître que dans leurs traits les plus grossiers, à moins qu'il ne se révèle inespérément des sources nouvelles, particulièrement sous forme d'assez grandes inscriptions bilingues.

Seulement lorsque, à ces égards, nous en serons bien plus avancés qu'aujourd'hui, on pourra songer sérieusement à résoudre ou du moins à discuter la question de la position généalogique de cet idiome en général. Le lycien est-il une langue indo-européenne, comme l'ont pensé la plupart des explorateurs? ou bien est-ce une langue non indo-européenne, comme tout récemment divers savants ont cru tout aussi péremptoirement pouvoir le soutenir <sup>1)</sup>? et, en ce cas, où est sa place? Je ne crois pas encore le temps venu de répondre à aucune de ces questions avec quelque certitude. On ne saurait sans doute nier qu'il n'y ait une série de formes grammaticales, qui bien qu'avec beaucoup de singularités, semblent porter plus ou moins nettement le cachet du type indo-européen (cf. l'article de M. Holger Pedersen, intitulé *Lykisk* et inséré dans la *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, 3<sup>e</sup> sér., VII, p. 68--103, 1898, article qui donne non seulement divers nouveaux contingents originaux concernant, par exemple, le redoublement des consonnes et autres détails, mais encore un très bon aperçu de toute la question d'interprétation du lycien, où l'auteur adhère tout à fait à la conception de cette langue comme indo-européenne). Je conviendrai aussi que M. Sophus Bugge (*Lykische Studien I*, *Videnskabselskabets Skrifter*, II, Hist.-filos. Klasse, 1897, n<sup>o</sup> 7, Christiania) puisse avoir raison, au moins

---

<sup>1)</sup> Voir surtout Kretschmer, *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache*, 1896.

pour un certain nombre des concordances particulières constatées par lui avec l'arménien. Mais, d'autre part, il y a indubitablement aussi, dans les formes et constructions grammaticales, des phénomènes qui n'ont rien de correspondant sur le terrain indo-européen et qui supposent une évolution tout à fait à part; et si, enfin, nous considérons le vocabulaire, la presque totalité, de la portion qu'on a pu en vérifier jusqu'ici avec plus ou moins de certitude, fait l'impression de quelque chose d'étranger malgré toutes les tentatives pour y trouver des points de contact avec l'indo-européen, et semble plutôt renvoyer à des affinités avec des langues tout autres. Cependant, par principe, je n'entrerai ici dans aucun détail positif; toutefois il ne m'en paraît pas moins évident que la question de la position généalogique du lycien est de beaucoup plus compliquée qu'on ne l'a ordinairement supposé jusqu'ici. Mais si, d'un côté, ce fait doit ajouter beaucoup à l'intérêt historique et linguistique qui se rattache à ce singulier idiome, cela contient, d'autre part, une invitation d'autant plus forte à s'abstenir de toute comparaison avec d'autres langues comme un auxiliaire d'interprétation.

C'a été un malheur pour les progrès réels, ou en tout cas un grand obstacle à ceux-ci, que les premiers interpréteurs aient si fermement cru voir dans le lycien un idiome indo-européen pur à tous les égards et calqué sur le schème général de ces langues, et que pour cette raison ils n'aient pas hésité à s'accrocher à toute ressemblance extérieure spé cieuse comme point d'appui pour l'intelligence. Il en est ainsi de Savelsberg (*Beiträge zur Entzifferung der lykischen Sprachdenkmäler*, 1874—78) et de Deecke (dans *Beiträge zur Kunde d. indogerman. Sprachen* de Bezzenberger [BB.], XII, XIII et XIV), savants dont le premier s'appuyait particulièrement sur les langues iraniennes et sur l'arménien, le second sur le grec. Le résultat a été de faire entrer dans une impasse, de sorte que plus tard on a dû presque recommencer. Pour faire

des progrès aujourd'hui, le seul chemin à suivre est d'approfondir méthodiquement les matériaux d'inscriptions sans se laisser fourvoyer par des illusions tirées d'autres langues et en poussant un gare! critique à toutes les interprétations traditionnelles.

Comme un de ceux qui, à une époque assez récente, se sont jetés avec le plus de zèle et de succès sur l'étude du lycien, il faut nommer M. Imbert. Il a apporté de nouvelles lumières sur beaucoup de points, quoique ses résultats contiennent aussi bien des détails qu'on ne saurait approuver. Parmi ses travaux assez nombreux, je signalerai surtout ceux qu'il a publiés dans les *Mémoires de la société de linguistique* [*Mém.*], VIII, IX, X, ayant soumis, comme il dit, VIII, p. 449, les épitaphes unilingues «à un examen scrupuleux d'où étaient bannies toute fantaisie étymologique et toutes comparaisons avec des langages voisins et éloignés». Ensuite je dois faire ressortir deux études de M. Alf Torp, intitulées *Lykische Beiträge* I et II (dans les *Videnskabselskabets Skrifter*, II, Hist.-fil. Klasse, 1898, n<sup>os</sup> 4 et 6, Christiania). On doit également reconnaître, dans ces travaux-là, surtout en I, l'impartialité avec laquelle, à tout prendre, l'auteur a tâché d'éviter les comparaisons avec d'autres idiomes, bien que par-ci par-là on rencontre des indices directs ou indirects de sa sympathie pour la conception qui voit dans le lycien une langue indo-européenne. S'il fait ressortir lui-même qu'il n'a pas craint de comprendre dans ces études des conjectures même hasardées, quelques-unes de ces dernières pourraient bien éveiller notre doute sur la question de savoir ce qui profiterait le plus aux progrès de l'interprétation, de les publier ou de les supprimer; mais, à tout prendre, ses études, surtout I, renferment tant d'idées nouvelles et fécondes, qu'on doit indubitablement les regarder comme un des travaux les plus importants qui aient paru jusqu'ici sur la langue lycienne.

Les études qui font l'objet des pages qu'on va lire, touchent pour la plupart de très près aux points traités dans le premier

mémoire de M. Torp, ce qui me fait aussi citer ce dernier plus souvent qu'aucune autre étude (là où, dans les citations relatives à Torp, je n'ajoute pas II, la désignation porte toujours sur I; d'ailleurs, le second de ses mémoires ne m'est parvenu que lorsque l'élaboration définitive du présent travail approchait de son terme). J'ai l'espoir d'être parvenu, dans la limite des points traités par moi, à écarter une partie assez notable des « arbitraires apparents (de la langue lycienne) qui ont entravé à un si haut degré l'interprétation des inscriptions » (Torp, I, p. 30), et à lever un peu le voile qui a couvert jusqu'ici quelques-unes des lois les plus caractéristiques de la morphologie et de la syntaxe de ce remarquable idiome. Si j'ai désigné comme *I* ces études, cela n'implique qu'une espérance, et non une promesse de les continuer occasionnellement plus tard en traitant d'autres points de la structure de cette langue.

Quant aux textes — dont malheureusement ceux qui présentent d'assez notables dimensions sont en majorité plus ou moins abîmés par l'injure des temps, — on attend encore avec impatience le *Corpus* d'inscriptions d'Asie Mineure, préparé dès longtemps en Autriche. Jusque-là, toutefois, on a de bonnes ressources soit dans le nombre assez grand de fac-similé insérés dans le magnifique ouvrage autrichien, intitulé *Reisen im südwestlichen Kleinasien*, I (par O. Benndorf et G. Niemann, 1884) et II (par Eug. Petersen et F. v. Luschan, 1889), soit dans certains travaux postérieurs qui s'y rattachent (entre autres, *Bericht über zwei Reisen im südwestlichen Kleinasien* par Heberdey et Kalinka, dans *Denkschriften d. k. Akad. d. Wiss. in Wien*, phil.-hist. Cl., XLV, 1896, cf. Imbert, *Mém.*, X, p. 24—32). Outre l'ancien recueil publié par Mor. Schmidt et intitulé *The Lycian Inscriptions after the accurate copies of the late Aug. Schoenborn* (Iéna, 1868), j'ai naturellement utilisé, comme points de comparaison, les reproductions qu'on trouve dans les divers travaux de MM. Imbert, Bugge et Torp, qui ont pu en partie disposer des copies prises pour le *Corpus* autrichien. Enfin

M. Imbert a eu l'extrême bienveillance de mettre à ma disposition un cahier manuscrit contenant des copies de la totalité des inscriptions connues (en partie d'après des copies faites en Lycie par M. Arkwright).

Dans la transcription de l'alphabet lycien, j'ai jugé le plus convenable de m'en tenir à MM. Bugge et Torp. Je donne ci-dessous l'alphabet lycien (en supprimant la plupart des variantes de certains caractères) et j'ajoute à chaque signe, comme points de comparaison, les transcriptions divergentes employées par d'autres explorateurs: Mor. Schmidt (S., voir surtout son ouvrage fondamental *Vorstudien zur Entzifferung der lyk. Sprachdenkmäler* dans les *Beiträge* de Kuhn et Schleicher, V), Deecke (D.), Imbert (I.):

<b>Π</b> <i>a</i>	<b>Γ, Γ', Π</b> <i>p</i>	<b>Ι</b> <i>z</i>
<b>ϋ, ϋ</b> <i>q</i> <sup>1)</sup> (S. <i>u</i> , D. <i>ü</i> , I. <i>o</i> )	<b>F</b> <i>v</i> (S. <i>f</i> )	<b>Λ, ^</b> <i>l</i>
<b>↑</b> <i>e</i> (D. <i>ä</i> )	<b>k</b> <i>k</i> (I. <i>c</i> )	<b>P, P</b> <i>r</i>
<b>✕</b> <i>g</i> <sup>2)</sup> (S. <i>u</i> , D. <i>ö</i> , I. <i>ë</i> )	<b>* q</b> (S. <i>ü</i> , <i>v</i> , D. <i>u</i> , I. <i>k</i> )	<b>X</b> <i>m̄</i> <sup>5)</sup> (S. <i>g</i> , <i>ám</i> , <i>á</i> , D. <i>m̄</i> , I. [ <i>m̄</i> ,] <i>m</i> )
<b>E</b> <i>i</i> (D. <i>e</i> )	<b>↓, ∇</b> <i>χ</i> (S. <i>kh</i> , <i>g</i> , I. <i>q</i> )	<b>M, ^</b> <i>m</i>
<b>o</b> <i>u</i> (S. <i>o</i> , [ <i>u</i> ,] D. <i>o</i> )	<b>Y</b> <i>g</i> (d'après I.)	<b>Ξ</b> <i>n̄</i> <sup>5)</sup> (S. <i>i</i> , <i>ín</i> , <i>í</i> , D. <i>ü</i> , I. [ <i>n̄</i> ,] <i>n</i> )
<b>l</b> <i>y</i> (S. <i>j</i> , D. <i>i</i> )	<b>Δ, Δ</b> <i>d</i>	<b>N, N, ^</b> <i>n</i>
<b>+ h</b> <sup>3)</sup>	<b>T</b> <i>t</i>	<b>ƒ, ƒ</b> <i>s</i> .
<b>B</b> <i>b</i>	<b>Υ, τ</b> (I. <i>t</i> <sup>4)</sup> )	
	<b>∞</b> <i>ð</i> (S., I. <i>ih</i> )	

<sup>1)</sup> = *a* (*â*?) nasal, comme l'a démontré M. Thurneysen dans la *Zeitschrift* de Kuhn, XXXV, 223, et comme moi aussi je me l'étais figuré, cf. Bugge p. 6. Ce caractère est quelquefois remplacé par *o u*, ce qui accuse un changement phonétique.

<sup>2)</sup> = *e* nasal, voir Thurneysen, l. c., p. 222, et Bugge, p. 7.

<sup>3)</sup> Thurneysen, l. c., p. 225, écrit ' ; mais voir Bugge, p. 7 et H. Pedersen, p. 83.

<sup>4)</sup> C'est M. Imbert qui a le premier reconnu la valeur de ce caractère, voir *Mém.*, X, 32 et suiv.

<sup>5)</sup> A ce qu'il semble, *m* et *n* à la fin d'une syllabe.

Un des mérites les plus grands et les plus incontestables de M. Torp, c'est d'avoir fixé définitivement l'aspect du pronom relatif en lycien. Tandis qu'autrefois on avait — généralement sans méthode — cherché ce pronom tantôt dans le *seiye* d'un emploi si fréquent, tantôt dans des formes commençant par *me* (cf. plus loin à cet égard), tantôt même dans *kbi*, qui ne signifie incontestablement que 'autre', etc., M. Torp a démontré sans contredit que l'élément qui fonctionne ici comme pronom relatif, est *tī*, et seulement cela, puis que *tike* est le pronom indéfini 'quelque', 'quelqu'un', et non, comme on l'a généralement supposé autrefois, = gr. *ἄν*, 'etwa', Savelsberg, Deecke, 'par aventure', Imbert, tandis qu'en *ti* on avait vu le pronom indéfini.

Le *ti* relatif, autant que je peux voir, figure comme sujet de la phrase, mais sans différence de singulier et de pluriel, partout où la construction se laisse reconnaître avec certitude. Toutefois, cela ne me fera pas contester la possibilité de ce que quelque part *tī* ne puisse figurer comme régime direct sous cette même forme, de même qu'en tout cas *tike* est la forme commune au nominatif et à l'accusatif. Néanmoins — et plus loin dans ce mémoire j'en citerai des exemples, — je crois pouvoir rendre vraisemblable qu'alors la langue emploie un moyen spécial pour indiquer que *tī* est régime direct.

D'autre part, ce que M. Torp et, en partie, M. Bugge ont avancé concernant l'interprétation d'autres formes apparentées avec celles-ci, je le regarde soit comme incorrect (p. ex. *tīye*; à ce sujet, voir plus bas), soit, jusqu'à nouvel ordre, comme extrêmement douteux; mais il n'entre pas dans mon plan d'examiner, dans le présent travail, les autres formes de ce genre (p. ex. *tisñke*, *tīyei*, etc.).

Ce qui, comme l'a fait ressortir aussi M. Torp, est caractéristique, c'est la position variable de *tī*, qui évidemment a dû être en général faiblement accentué. *Tī* suit tantôt le verbe et tantôt le précède soit immédiatement, soit à un ou plusieurs

mots d'intervalle. Toutefois le premier cas — position à la fin de la proposition — n'est pas seulement, au point de vue de la statistique, deux ou trois fois plus fréquent que le dernier, mais en outre il constitue évidemment l'état normal. Le contraire est un écart qui semble se produire dans des conditions déterminées en ce que quelque mot, au commencement de la proposition, exerçant une attraction sur *ti* l'entraîne devant le verbe (l'attribut). Mais malheureusement les matériaux dont on dispose sont trop restreints pour servir de base à l'établissement de règles générales ou pour permettre de déterminer les causes de ce phénomène. Dans un certain nombre de cas, il faut sans doute voir dans l'accent phraséologique l'agent actif; cependant cela ne semble pas toujours suffire. Je me bornerai donc à indiquer en passant les cas où l'on peut constater l'inversion de ce pronom relatif, devant m'abstenir provisoirement d'analyser des exemples, parce que les mots dont il s'agit ici, constitueront essentiellement le sujet traité dans les pages qui vont suivre.

L'inversion de *ti* a lieu :

1<sup>o</sup> Quand la proposition commence par *me* (*me-ti*, voir plus bas), *mei* (*mei-ti*, stèle xanthienne, face sud 6 (11), face nord 9), *se 'et'* (*se-ti*, Pixod. 4, stèle xanthienne, face est 60), *sei* (*sei-ti*, Cyaneæ 1, 3, mais *sei hri-ti*, Lim. 27, voir plus bas), *seiye* (*seiye-ti*, Antiph. 3, 3, Levissi, l. 2, Lim. 36, 2), de même par *se-uve*, qui ne m'est pas clair (*se-uve-ti*, Lim., *Reisen*, II, n<sup>o</sup> 155, cf. Torp, p. 25, dont l'interprétation de *uve*, «im Grabhaus», ne me paraît pas tout à fait convaincante à cause de l'emploi méthodiquement enclitique de ce mot, emploi qui dénoterait plutôt une forme pronominale). Par contre, l'inversion n'a jamais lieu, si ces petits mots qu'on vient de citer, sont suivis d'autres particules ou suffixes enclitiques, p. ex., jamais après *se-ne*, *mei-ne*, *me-te*, ni après *tibe-te*, etc.

2<sup>o</sup> Quand l'*-iye* enclitique (dont j'établirai plus loin la signification) doit se placer devant le verbe, sans qu'il y ait là



aucune autre particule sur laquelle il puisse s'appuyer. C'est ainsi que naît *tiye* (Lim. 13, 2, Assar, l. 3, Deré Agassy, l. 2, cf. Torp, p. 18, II, 34). Il en est de même de l'*uve* enclitique précédemment nommé: *ti-uve hrppitadi tike*, 'qui —? superimponit aliquem', Lim. 32, 2 (cf. Torp, p. 25).

3° Souvent avec l'adverbe (l'élément de composition) *ñte* 'intus, in-' (*ñte-ti* et *ti-ñte*), p. ex., Lim. 5, l. 2:

*ti ñte : hri : alahadi : tike : tibe ñte ti : hrppitadi : tike*  
littéralement: 'qui intus violat(?) aliquem, vel intus qui superimponit aliquem'.

4° Voici un cas particulier présenté par Lim. 4, l. 3:

*kbi : tike : ti ñtepitadi : atlahi : tibe : kbiyehi | tibe te :  
alahadi ti*  
littéralement: 'alium quem qui sepelit proprium vel alienum, vel hic violat(?) qui'.

Comme ni l'élément de composition *ñtepi-*, ni le pronom indéfini *tike* ne déterminent jamais d'ailleurs d'inversion du *ti* relatif, celle-ci ne semble dans ce cas pouvoir tenir qu'au fait que, par exception et pour plus d'emphase, on a mis à la tête de la proposition le régime direct (exprimé par un mot non enclitique). Cette position du régime direct, dans les propositions relatives, est assez rare; toutefois il y a un second exemple qui appuie cette supposition, savoir

Lim. 20, 5: *mētē : ti : yadi : tike*

ce que je traduirais: 'damnum(?) qui facit aliquod'.

Nous voyons, à Antiph. 3, 3, une expression analogue: *seīye ti edi tike mētē*. C'est là une inscription bilingue, dont la partie grecque correspondante porte: *ἐὰν δέ τις ἀδικήσῃ ἢ ἀγοράσῃ τὸ μνημα*. M. Torp, p. 38, traduit le texte lycien «und wer jemanden beisetzt(?) ausser diesen» (II, 35 «mit diesem(?)»). Cela est inadmissible: il n'existe, c'est ma conviction, aucun pronom démonstratif *tē* ni aucune préposition *mē*; puis, *adi (edi)* ne signifie pas autre chose que 'il fait' (*ti : yadi*, avec *y* intercalé entre *i* et *a*). A mon avis, *mētē* ne saurait être qu'un substantif à l'accusatif, signifiant 'dommage', 'perturbation' ou quelque chose de ce genre (à peu près comme *zūmmē*).

Les deux textes précédents, Lim. 5 et 4, nous fournissent des exemples du verbe *alahadi* (3<sup>e</sup> personne), verbe assez fréquent, mais très contesté et qui se rencontre quelquefois sous la forme *hri-alahadi* (*hri-* = *ἔπι-* ou *ἀνα-*?). Il paraît devoir se composer d'un élément *ala-* (aussi *alade-*, dans l'infinitif *aladehane*, Lim. 14, 4) et d'un thème verbal *ha-* (ou bien serait-ce *a-di* 'il fait' avec un *h* intercalé?). Il s'emploie le plus souvent neutralement, avec la seule addition de *ñte* 'dedans', de *te* 'ici', Antiph. 4 *ebei* ('ici) *ñte*, plus rarement, comme à Lim. 5, avec un régime direct *tike* qui, selon des analogies générales, semble devoir signifier non pas 'aliquid', mais bien 'aliquem', à savoir quelqu'un des morts déposés dans la tombe.

Si l'étymologie de ce verbe reste obscure, la signification n'en est pas moins contestée. Mor. Schmidt le concevait comme 'ouvrir' (la tombe), en considération que, dans des tournures analogues, les inscriptions grecques de Lycie emploient très souvent *ἀνοῖξαι* soit isolément, soit conjointement (avant ou après) avec (*ἐν*)*θάψαι* (*ἔτερον* et expressions semblables), tout comme *alahadi* qui est souvent accompagné de *ñtepitadi*, proprement 'intrômittit, impondit' (in sepulcrum) = (*ἐν*)*θάψαι*, (*ἐγ-*)*κηδεῦσαι*, *θεῖναι*, *εἰσβαλεῖν*, ou *hrrpitadi* = *ἐπιθάψαι*, *ἐπιβαλεῖν*, *ἐπεμβαλεῖν* (-*βάλα*), *ἐπεισενεγχεῖν*. De ecke (*BB.*, XIV, 190), se basant sur une étymologie arbitraire, le traduit par «stören, schädigen». M. Imbert (*Mém.*, X, 50 et suiv.) se range du côté de Schmidt (tout en traduisant «violer»), tandis que M. Torp, p. 22 et suiv., traduit «ändern, Änderung machen»; c'est qu'il regarde les significations admises par ses devanciers comme exclues par le fait que la contre-partie, c'est-à-dire l'action par laquelle on doit réparer l'outrage exprimé par *alahadi*, est désignée par une composition indubitable de ce même verbe, *trbbalahati* (Lim. 8, 2; 36, 5); il traduit (p. 26) ce dernier — qui, chose étrange! a la terminaison *-ti* dans les deux passages, tandis que *alahadi* se termine sans exception en *-di* — par «wiederum ändern (das alte Verhältniss restituieren)». Cependant il me semble probable, même nécessaire que ce mot ait eu un sens plus concret que le vague «faire des changements»; en ce cas, il serait même superflu d'ajouter une défense expresse de déposer d'autres personnes dans la tombe, puisque ceci rentrerait dans le cadre des «changements». (Dans le cas où l'on trouverait un appui de cette interprétation dans une ressemblance supposée avec le grec *ἄλλος*, *ἀλλάσσειν*, ce à quoi pourtant M. Torp n'a fait aucune allusion, ou dans celui où, inversement, on verrait l'appui d'un pareil rapprochement dans l'explication citée de M. Torp, qu'il me soit seulement permis de dissuader énergiquement d'attacher la moindre importance à une pareille idée.)

Dans l'état actuel du déchiffrement, je regarde comme

oiseux de discuter le sens littéral de *alahadi* ou de chercher dans nos langues un mot pouvant convenir tant à ce verbe qu'à *trbbalahati*: ici, beaucoup de possibilités se présentent à la pensée (p. ex., ruere [—obruere], movere, tollere, trudere, déplacer [—replacer], lever, pousser, etc.). La seule chose qu'à mon avis on puisse arrêter, c'est que, quel que soit le sens fondamental, *alahadi* est devenu l'expression convenue d'un délit par lequel non seulement on pénètre dans la tombe (*ἀνοίγειν, εἰσβιάζεισθαι*), mais où l'on porte encore directement atteinte à quelqu'un des cadavres qui y ont été déposés (cf. *ὅς ἂν τὰ ὄδε ἐνόητα ὁστὰ ἀναβάλη*, Heberdey-Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, dans *Denkschr. d. k. Akad. Wien*, phil.-hist. Cl. XLIV, p. 5, n° 12; [ἐὰν δέ τις ἐμὲ?] ἐντεῦθεν ἐγβάλη ἢ ταφῇ ἢ μετακινήσῃ [τι τῶν παρόντων ἢ σαλεύσῃ καὶ καταβλάψῃ], *ibid.* p. 38, n° 94 D), surtout dans l'intention de procurer, à tort, de la place à d'autres. Voilà donc, jusqu'à un certain point, quelque chose de semblable à ce que, d'après les idées grecques et suivant les usages funéraires grecs, on exprime par *τυμβωρυχεῖν, τυμβωρυχία*, quand même un *τυμβωρύχος* grec aurait eu ordinairement d'autres intentions qu'un lycien. C'est pourquoi, si, dans la traduction, j'ai rendu *alahadi* tantôt par 'violat', à l'instar d'Imbert, tantôt par «porte atteinte à», on est prié de concevoir cela conformément à ce qui précède.

Voici encore quelques exemples où je vois le *ti* relatif:

Sura (*Reisen*, II, p. 44, n° 81), l. 6—7: *se-y-ep̄tadi ti[k]e mei ne : kumaza ti | mene : pddē : qla : sm̄mati : ebi : surezi*<sup>1)</sup>

Mot à mot: 'et (si quis) adponit aliquem [ou peut-être: 'et (si quem) adponit aliquis'] ibi non *kumaza* (sit) qui, ei (id?) — *populus permittet hic Surlus*'.

Je ne suis pas sûr du sens de *pddē*, et je l'ai pour cette raison omis dans la traduction. Deecke, surtout à cause de la ressemblance avec le gr. *πεδά*, l'explique par 'après', avis auquel se sont rangés les interprètes postérieurs. Cependant, s'il le traduit ici par 'je nachdem', cela est en tout cas aussi impossible que la plus grande partie du reste de sa traduction de ce passage (*BB.*, XIV, p. 222). Si *pddē* signifie 'après' (il pourrait, à tout prendre, également bien désigner le contraire: 'avant'), il doit avoir ici une signification de temps et se rattacher au

<sup>1)</sup> Je maintiens la leçon et l'interprétation ci-dessus, même après avoir vu que Torp, II, p. 32, lit *seiyepihaditi se meine* (une combinaison *se mei* paraît impossible, cf. plus bas) et voit en *kumazati* un verbe «bezahlt».

verbe *sñmati*, en sorte que cette phrase doit signifier: 'le peuple de Sura lui en donnera (d'abord) l'arrière-permission'.

Je suppose que *kumaza* (cf. Lim. 13 et l'inscription d'Izraza de Tlos) désigne celui qui appartient à une *kuma* ou qui en préside une. Quant à ce mot *kuma*, il a pu être la dénomination de quelque espèce de communauté religieuse ou civile (dans ce dernier cas, peut-être, comme l'a pensé Deecke, *BB.*, XIV, p. 193, = gr. *χώμη* — il le rend par «Tribus» et *kumaza* par «Tribusvorsteher» — mais alors naturellement par emprunt) et que les mots *mei ne kumaza ti* se rapportent aux mots qui précèdent dans la même ligne: *mizratiyehē kumehi* 'de la *kuma* de Mizratiye'. Mizratiye ou Mizretiye est le nom de l'homme qui a fondé cette tombe, et, si dans la première phrase de l'inscription, on le désigne par l'épithète *mluhidaza*, mot reproduit deux fois encore par l'inscription, l'une et l'autre fois, semble-t-il, au pluriel, il n'est pas invraisemblable, je pense, que nous y trouvions le nom spécial de sa *kuma*.

Limyra 27 (*Reisen*, II, p. 66, n<sup>o</sup> 128): *ebēḡ χ|upu sei |  
hri ti ñt|ipa me|ti adē u|hetēi e|behi ñt|atā ebe|es kñmis |  
itei la|di tide|ime ehb|ye ○<sup>1)</sup>*

Les mots *ebēḡ χupu meti adē uhētēi* sont simples et pleinement intelligibles: 'ce tombeau il a fait, Uhetēi'. Mais il n'a pas seulement fait le tombeau: il a encore fait ce que désignent les mots *sei hri ti ñtīpa*. *Sei* est = *se* 'et', + un *i*, auquel je reviendrai plus loin et qu'on peut provisoirement laisser de côté; *hri* est une préposition figurant surtout dans des compositions et dont nous avons la forme latérale allongée *hrppi*<sup>2)</sup>; la signification des deux formes est celle du grec *ἐπί*, 'sur', et je crois pouvoir montrer que le rapport mutuel de ces deux formes ressemble au rapport existant, par exemple, entre l'allemand *auf* ou *über* avec le datif et *auf* ou *über* avec l'accusatif: *hri* désigne l'état de rester sur quelque chose (dans les compositions, également = *ἀνα*-?); *hrppi* indique le mouvement, la

<sup>1)</sup> Cf. Imbert, *Mém.*, X, 208 et Torp, II, 5. La première lettre des lignes 3 et 6 est décidément *h* et non *t* (Torp). Au commencement de la l. 7, Bugge (p. 21) et Torp lisent *bb*, et, l. 8, avec Imbert, *sebeies*; le premier *b* de la l. 7 ne me paraît être qu'un défaut dans la pierre, et, dans la l. 8, je ne vois sur le fac-similé ni trace de *s*, ni place pour ce caractère. La traduction de Torp me paraît aussi peu satisfaisante que celle d'Imbert et ne me fait rien changer de ce que j'ai proposé ci-dessus.

<sup>2)</sup> Je ne sais pas ce que c'est proprement que l'affixe *-pi* (*-epi*?), mais je ne crois pas que ce soit une préposition (= gr. *ἐπί*). Le rapport entre *iyeti* (?), *piyētē* et *pibiyeti*, Torp, p. 36, est, je crois, sujet à caution.

direction (et de même  $\tilde{n}te = \xi\upsilon\delta\omicron\nu$  ou, en compositions,  $\acute{\epsilon}\nu-$ ,  $\tilde{n}te\pi\acute{\iota} = \acute{\epsilon}\xi\sigma\omega$  ou, en compositions,  $\acute{\epsilon}\xi\zeta-$ ). Dans cet endroit,  $hri$  se trouve isolé, comme attribut de la proposition relative, dont le sujet est le  $ti$  subséquent = gr.  $\kappa\alpha\iota \delta(\zeta) \acute{\epsilon}\pi\iota$  ( $\acute{\epsilon}\pi\epsilon\sigma\tau\iota$ ), et à son tour cette proposition se rattache au  $\tilde{n}tipa$  qui vient ensuite: 'ce tombeau et le  $\tilde{n}tipa$  qui est là-dessus'.

Le mot  $\tilde{n}tipa$  (cf. Imbert, *Mém.*, X, p. 207 et suiv.) se retrouve, Myra 4 (voir plus bas), dans le composé  $\tilde{n}tipa-tezi$  'sarcophage à  $\tilde{n}tipa$ '. La signification de  $tezi$  ou  $rezi$  comme dénomination d'une sorte de sarcophage, probablement surtout le grand type isolé propre à la Lycie, se trouve confirmée par l'inscription Cyanaea 1 = Tüssa (*Reisen*, II, p. 27, n<sup>o</sup> 33) et par une autre inscription de Cyanaea (Heb.-Kal., p. 29, n<sup>o</sup> 30), placées toutes les deux sur de pareils sarcophages, et commençant la première par  $eb\acute{\epsilon}\tilde{n}ne tezi$ , la seconde par  $eb\acute{\epsilon}\tilde{n}ne rezi$  'ce  $tezi$ '. Or, qu'est-ce que  $\tilde{n}tipa$ , qui, sans appartenir forcément à l'idée même de tombeau ou de sarcophage, a pu être placé sur le tombeau de Limyra dont il s'agit ici et sur le sarcophage de Myra? Selon moi, il n'y a pas d'autre signification possible que celle de quelque chose de taillé, qu'il s'agisse d'un ornement sculptural en général ou plutôt de telle espèce déterminée de sculpture, par exemple, une épitaphe (dans ce dernier cas, on pourrait peut-être penser à un emprunt fait à l'ancien persan  $dipi$  'écriture, inscription' avec  $\tilde{n}t$  pour exprimer le  $d$  explosif, comme, par exemple, dans le nom de Darius,  $\tilde{n}tariyeusehe$ , stèle xanthienne, face est, l. 59).

Concernant  $eb\acute{\epsilon}hi$ , que je traduis par 'dans ce(lui-ci)', voir plus bas. — Le mot  $\tilde{n}tata$  signifie 'chambre sépulcrale' ou 'compartiment' (ainsi Xanthus 1, placé sur un sarcophage et où l'on distingue entre un  $\tilde{n}tata$  supérieur et un  $\tilde{n}tata$  inférieur). Selon l'étymologie, ce mot se rattache au thème verbal composé  $\tilde{n}ta-ta-$ , qui désigne l'acte de déposer (le cadavre sur la banquette de la chambre sépulcrale ou bien dans un sarcophage), et il signifie, à proprement parler, 'dépositoire', endroit où l'on dépose le cadavre ( $\chi\upsilon\pi\alpha$  est l'ensemble de la tombe).

$K\tilde{m}mis$ , qu'on rencontre aussi Limyra 12, l. 2, est l'acc. plur. (cf. Bugge, p. 21) de  $*k\tilde{m}mi$ , qui doit être le nom de quelque objet transportable où l'on peut placer les cadavres et dont on ne saurait préciser la nature<sup>1)</sup>.

1) Concernant l'agencement des «Felsgräber», «rock-tombs» des Lyciens, cf. la description contenue dans *Reisen*, I, p. 96 et suiv. «Die Gruft selbst, welche hinter den Façaden liegt, besteht in einem schmucklosen Raume, oft nicht hoch genug, um darin aufrecht zu stehen, höchstens 2<sup>m</sup>,5 im Geviert weit, meist mit unverzierten Steinbetten, welche tricliniumartig an drei Seiten aus dem gewachsenen Felsen gebrochen sind». (Le nom grec d'une pareille banquette est  $\chi\lambda\acute{\iota}\nu\eta$ , voir C. I. G. 4246, 4250,

Par conséquent je traduirais cette inscription comme suit :

'Ce tombeau et l'épithaphe (?ou la sculpture?) qui est là-dessus, il les a faits, Uhetçi, dans ce (tombeau), une chambre (un compartiment), (et) ces *kñmîs* pour Itei (?), (son) épouse, (et) ses ○ (20?) enfants'.

Tout en établissant *ti* comme pronom relatif, M. Torp trouve vraisemblable (p. 19) qu'il y a eu un autre *ti* servant de particule de liaison et correspondant à peu près au grec *δέ*. Toutefois cette supposition ne me paraît ni nécessaire ni vraisemblable. Les seuls exemplés provenant de textes bien conservés que M. Torp puisse citer, sont les suivants: Assar, l. 2: *sene ñte : tañti ñdi | ñ[s]bazi* (Torp, p. 38), que je mentionnerai plus bas, et Rhodiapolis 2 (*Reisen*, II, p. 137, n° 172) dont voici la teneur (l. 1—4):

*ebeli me siyñni : χssçñziya : | χñtlapah : tideimi : mutleh : |  
prñnezizyehi : prñnavate ti | ñtatq : atli : ehbi :*

Ici, M. Torp traduit (p. 20) *prñnavate-ti* «und er baute». Toutefois, abstraction faite de ce que je doute fort qu'en ce cas on ait pu employer une forme verbale en *-te* (voir plus bas), je ne vois pas bien pourquoi, ici aussi, *ti* ne pourrait être un pronom relatif: 'ici repose(ra) (cf. plus bas) Khssenziya, fils de Khntlapa, de la maison de Mutlçi<sup>1)</sup>, qui s'est construit la chambre à lui-même' (= *δς κατασκευάσατο* ou *ὁ κατασκευασάμενος ἑαυτῷ τὸν τάφον, τῆν καμάραν*).

ou *στράβας*, voir Heberdey-Wilhelm, p. 6, n° 13.) Quelquefois ces banquettes sont superposées l'une sur l'autre «wie Kojen einer Kajüte». Le peu d'espace permettrait de croire qu'on brûlait les défunts et qu'on ne faisait que déposer leurs cendres dans des urnes (cf. Imbert, *Mém.*, IX, 227); «indessen ist durch Zeugnisse zu belegen, dass man die Leichname uneingesargt und offen auf die Steinbetten legte, erforderlichen Falles also neben- und aufeinander». Même en pareil cas, je n'en serais pas moins porté à supposer qu'au moins exceptionnellement on a pu aussi se servir de quelque support ou reposoir mobile pour le cadavre, en remplacement d'une banquette fixe.

<sup>1)</sup> Imbert, *Mém.*, IX, p. 209, note 4.

Les autres exemples, indiqués en passant par M. Torp, d'un pareil emploi de *tí* ne disent rien (pas plus que divers autres auxquels, dans son second mémoire, il semble supposer le même emploi), le texte étant partout plus ou moins mutilé, et le contexte étant tout à fait vague. Mais on peut admettre avec certitude qu'on n'est partout en présence que de constructions relatives.

J'espère pouvoir revenir plus tard sur diverses autres particularités que les propositions relatives me semblent présenter. En attendant, je me bornerai ici à émettre un doute sur la question de savoir si la langue a eu des moyens autres qu'une périphrase relative pour exprimer les participes actifs d'autres idiomes; en tout cas, pas une seule des formes dont jusqu'ici tantôt l'une, tantôt l'autre a été expliquée comme participe, ne me paraît admettre une pareille interprétation.

---

Passons maintenant à la considération de diverses autres formations pronominales qui me semblent avoir encore grand besoin d'être éclaircies. Je choisis comme point de départ une famille de mots, représentée dans les inscriptions plus souvent peut-être qu'aucun autre mot, mais qui n'en est pas moins de celles dont la nature semble le plus compliquée et dont, par conséquent, l'exacte connaissance a présenté les plus grandes difficultés. C'est le petit mot *me* conjointement avec toutes les différentes formes allongées auxquelles il sert de base. Or, ce qu'il importera tout d'abord de déterminer, c'est la question que voici: Qu'est-ce que *me*?

Tous mes prédécesseurs, un seul excepté, ont conçu *me* comme un thème pronominal à sens démonstratif, selon certains, même partiellement relatif. Mais voilà que M. Holger Pedersen émet (l. c., p. 95) une opinion tout autre: il ne pense nullement que ce soit un pronom; il y voit «une particule faisant composition avec le verbe (de la même manière

que l'irlandais *ro, no*, gallois *y*) ou, en tout cas, se rattachant étroitement au verbe». Selon moi, M. Pedersen a bien raison de concevoir *me* comme une particule et rien autre chose. Si toutefois on veut maintenir que, dans l'origine, *me* n'en a moins pu être un thème de pronom démonstratif, et voir un appui de cette assertion dans *mei*, p. ex., dans le sens de 'y, là', on peut répondre à cela que, même en admettant qu'il en eût été ainsi auparavant, ce qu'on ne peut aucunement prouver, il faut qu'une valeur pronominale de *me*, dans la période de la langue que nous avons sous les yeux, ait été en tout cas parfaitement oubliée et effacée. C'est que, selon moi, tous les phénomènes concernant l'usage de *me* et toutes les formations qui pourraient paraître émaner directement d'un pronom *me*, doivent être expliqués différemment, ce que j'ai l'espoir de pouvoir montrer plus loin. D'un autre côté, je ne saurais donner raison à M. Pedersen quant à sa manière de comprendre la fonction de cette même particule *me*.

A considérer d'abord le simple *me*, sans égard aux formes allongées où il entre, je crois en pouvoir constater l'emploi de trois manières différentes (désignées dans ce qui suit par *me*<sup>1</sup>, *me*<sup>2</sup>, *me*<sup>3</sup>), dont deux toutefois se relie de très près l'une à l'autre. En effet, le plus souvent *me*, toujours au premier rang, sert à introduire la seconde de deux propositions étroitement liées ensemble, n'importe que les sujets soient identiques ou différents. La proposition commençant par *me* peut être ou bien la seconde de deux propositions coordonnées, ou bien la proposition conséquente d'une proposition relative ou d'une autre proposition subordonnée.

Dans le premier cas, la signification de la particule *me* (*me*<sup>1</sup>) est très voisine de celle de *se*, la particule ordinaire, purement copulative 'et'; toutefois il existe évidemment une différence tranchée révélée déjà par le fait que *me* ne peut relier que des propositions, tandis que *se* relie également bien des mots coordonnés et des propositions. A ce titre, on



pourrait comparer *me* au grec  $\delta\acute{\epsilon}$ , tandis que *se* = *καί*. Cependant j'ai le pressentiment positif que *me* implique quelque chose de plus encore, je veux dire qu'il laisse entrevoir que l'action exprimée dans la proposition commençant par *me*, a pour base, — par rapport au temps ou à la causalité, ou comme condition, — l'action exprimée par la proposition qui précède, tandis que *se* indique simplement la seule coordination. Si, relativement à la fonction, j'avais à comparer la particule lycienne avec quelque chose dans une autre langue, je trouverais la plus proche concordance avec ce qu'en hébreu l'on appelle *vav consecutivum* (abstraction faite de son influence «conversive»), ou, mieux encore, avec la particule arabe *fa*<sup>1)</sup>. Ces deux particules comportent précisément cette même idée que j'ai supposée au *me* lycien, et de même que l'une et l'autre peuvent servir à commencer tant les propositions coordonnées que les propositions conséquentes, de même le sens supposé de notre *me* fournirait précisément la clef de la même nature double en lycien.

Je vais citer quelques exemples de cet emploi de *me*.

1<sup>o</sup> *Me* sert d'introduction à la seconde de deux propositions coordonnées ou parallèles :

Limyra 4 (*Reisen*, II, p. 71, n<sup>o</sup> 144), l. 1—2: *ebēñņ* :  
*χupq* : *meti* : *prñnavatę* : *za[h]ama* : *ddavqpartah* |  
*tideimi* : *me ñtepitęti* : *zahqmq* : *se lada* : *se* : *tideimis*  
*ehbi[s]*

'ce tombeau, il a construit, Zahama, fils de Ddava-partah, et ils (y) enseveliront Zahama et (sa) femme et ses enfants'.

Limyra 12: *ebēñņ* : *χupq* : *męti* : *prñnavatę* : *mede-*  
*mudi* : | *se lada* : *ehbi* : *me ñtepitęti* : *kñmmis* :

<sup>1)</sup> Voir, p. ex., Silv. de Sacy, *Grammaire arabe*, 2<sup>e</sup> éd., I, §§ 1201—1205, cf. II, §§ 697—704.

'ce tombeau, il(s) l'a (l'ont) construit, Medemudi et sa femme<sup>1)</sup>, et ils (y) installeront(?) les *kñmis* (voir p. 13)'.  
 De même, quand il y a eu agglutination d'un mot enclitique à *me*, p. ex., *te* 'ici' à Sura (*Reisen*, II, n<sup>o</sup> 81) l. 1—3:

*ebēñņe* : *prñnavq* : *meti* : *prñnavatę* : *mizretiye* : *murgzah* :  
*tuhęs* : *mluhidaza* : *surezi* | *hrppi atli* : *ehbi* : *se ladi* : *se*  
*tideime* : *ehbiye* : *sedadę* : *atli* : *hrzz[ę:]* : *isbaziye* : *mete* :  
*ñtatuti* | *ebñņe* : *hqtq* : *se ladq* :

'cette tombe (maison), il a construite, Mizretiye, neveu de Murąa, Mluhidaza (voir 'p. 12) de Sura, pour lui-même et pour (sa) femme et ses enfants, et il a réservé(?) à lui-même l'*isbazi* supérieur, et ici ils déposeront celui-ci même (?ou homme?) et (sa) femme'.

A l'égard de *tuhes* = *ἀδελφιδούς*, *ἀδελφιδῆ* (bilingue de Porpax), neveu, nièce, je fais observer ici que je ne me rappelle pas avoir vu avancer par d'autres que lorsqu'une personne est désignée comme *tuhes* d'un tel, on veut assurément dire par là fils ou fille de la sœur — en tout cas, si le nom du père se trouve indiqué, mais vraisemblablement aussi sans cela, comme ici. Au lieu de donner le nom de la mère, on dénomme son parent mâle le plus proche (c'est peut-être là cette particularité qui fait la base de l'observation d'Hérodote, I, 173, que les Lyciens *καλέουσι ἀπὸ τῶν μητέρων ἑαυτούς*, ce qui, sous cette forme, ne saurait être correct et n'est confirmé par aucune inscription).

Quant à *hrzzi*, il me faut maintenir l'exactitude de la signification admise par tous les déchiffreurs précédents, savoir 'supérieur', et je ne saurais attacher aucune importance aux doutes avancés par Torp, p. 43, et reposant sur une base très incertaine<sup>2)</sup>. Cf. *hri*, *hrppi* 'sur', plus haut, p. 12, ainsi que les expressions parallèles se rencontrant dans des inscriptions grecques, telles que *τὸν τάφον τοῦτον τὸν τε ἄνω καὶ τὸν κάτω* (*Reisen*, II, n<sup>o</sup> 27; *ἐν τῷ ἄνω σηκῷ, ἐν τοῖς κάτω σηκοῖς* C. I. G. 4264, cf. *Reisen*, I, n<sup>o</sup> 58, 70.

<sup>1)</sup> Concernant l'emploi constant du verbe au singulier (*prñnavatę*, et non *prñnavatę*, pluriel), quand le sujet désigne un homme et sa femme, lesquels ne figurent que comme une seule personne, voir Torp, p. 14, H. Pedersen, p. 92.

<sup>2)</sup> Aussi cela semble-t-il aujourd'hui abandonné de nouveau par M. Torp lui-même, II 8.

*Isbaziye* est l'accusatif de *isbazi*, qu'on rencontre aussi à Assar, l. 3, et à Lim. 32, l. 2, ainsi que dans une inscription xanthienne (Imbert, *Mém.*, IX, 204) commençant par *ebehi isbazi* 'dans (sur) cet *isbazi*' et gravée dans l'intérieur d'une tombe («c'est, je crois, la seule exception à la règle qui fait inscrire les épitaphes sur la façade extérieure d'une tombe», Imbert, *loc. cit.*). M. Torp (p. 32) le déclare essentiellement synonyme de *ñtata* (voir ici, p. 13). En tout cas, *isbazi* doit désigner quelque chose qui se trouve dans l'intérieur de la tombe, et peut être ou bien = *σηρός*, voir plus haut, 'compartiment', ou bien plutôt la 'banquette' sur laquelle on déposait le corps mort (voir p. 13, note). La contre-partie, comme le fait aussi observer M. Torp, II, p. 8, est \**hrñma*, accusatif *hrñmq*, Sura, l. 4, et Rhod. 1 b, l. 8 (p. 25), peut-être, p. ex., un compartiment situé au-dessous des banquettes et analogue à ce qu'on appelle *ὑποσόριον*, compartiment au-dessous des grands sarcophages monumentaux isolés.

Quant à *sedade* (aussi, l. 3, *sedade* | *hrñmq* : *iyase* : *atlahi* :), je l'ai traduit tout hypothétiquement 'et il a réservé' (*se dade*?). Peut-être devrait-on scinder *sed adē* (c'est ce que fait Torp II, 8) 'et il a fait'. Seulement je ne vois pas bien ce que c'est que le *d* dans *sed(e)*?

Dans les exemples qu'on vient de citer, je n'ai traduit *me* que par 'et'; mais en réalité ce mot, selon moi, implique davantage, et le sens en est bien celui-ci: «un tel a construit ce tombeau, etc., afin d'y être enseveli en son temps». L'idée est donc analogue à ce qu'on peut trouver dans des inscriptions grecques, tel que, par exemple: τὸν τάφον κατεσκευάσαντο Πτολεμαῖος — καὶ Εὐτυχίων — ἐπὶ τῷ ἐν[κ]ηδευθῆναι *Reisen*, II, n° 29; [— κατεσκευάσα τῆ]ν καμάραν ταύτην ἐπὶ τῷ [τεθῆναι εἰς αὐτὴν ἐμὲ καὶ] τὴν σύν[τροφ]όν μου C. I. G. 4217; τὸ μ]νημεῖον κατεσκεύασεν Ἐπάγαθος ἑαυτῷ καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ — καὶ τέχνους — ἐπὶ τῷ ταφῆναι τοὺς προδηλουμένους ἐν τῷ ἄνω σηκῷ C. I. G. 4264 (cf. ensuite, p. ex., τὸ μνημεῖον [Ἄ]ρσ[ά]-σ[α]ιος τῆς Εὐνόμου — εἰς ὃ κηδευθήσονται αὐτῆ τε καὶ τὰ τέκνα αὐτῆς καὶ ἔγγονα *Reisen*, II, n° 80; τὸ μνη[μεῖ]ο[ν] Ἄν[τι]-πάτρου, ἐν ᾧ βεβούλ[η]τα[ι] ταφῆναι C. I. G. 4253).

En lycien on n'a pu, paraît-il, exprimer ceci qu'en coordonnant les phrases au moyen de *me*, et il n'y a pas trace que cette langue, qui semble en définitive avoir été très pauvre

de conjonctions de subordination, en ait possédé signifiant 'que', 'afin que' ou analogues. Cf. en hébreu, p. ex., Genèse 23, 4: *date mihi jus sepulcri vobiscum, ut sepeliā mortuum meum*, à proprement parler, et *sepeliā*, אֶקְבְּרֶנּוּ.

Si dans les textes précédemment cités, on voulait concevoir *me* comme le sujet pronominal 'il', 'ils' — et jamais *me* ne pourrait, en aucun cas, représenter d'autres cas que le nominatif — un pareil emploi aurait déjà de quoi surprendre, parce que la langue ne réclame d'ailleurs pas l'adjonction d'un pronom sujet; mais il y aurait doublement à s'étonner, parce qu'en ce cas *me* introduirait ici un sujet qui, non seulement serait nouveau, mais encore indéterminé en lui-même ('on', c'est-à-dire les survivants éventuels). Il faut ajouter à cela qu'en de pareils cas une particule de transition paraît de rigueur; mais on ne trouvera jamais *se* et *me* employés à la fois et l'un à côté de l'autre dans une même proposition, fait qui parle fortement en faveur d'une affinité de fonction dans ces deux mots.

Cette manière de voir se trouve corroborée ultérieurement par le fait que nous pouvons trouver parfois *se* employé au lieu de *me*, procédé par lequel on se contente donc de faire figurer les propositions comme coordonnées, sans laisser entrevoir que la première sert de base à la seconde. Ainsi nous trouvons le *me* ordinaire, par exemple, à Limyra 14, l. 1—3 (*Reisen*, p. 70, n<sup>o</sup> 142):

*ebēñe*: χu[*pq*]: *mēti*: *prñnavatē*: *mñnuhe*: *tñpeimeh*:  
*tideimi*: *hrppi*: at[...] | *ehi*: *se tideimi*: *hbi*: *adañmñnaye*:  
*me*: *ñke*: *lati*: *mñnuhe*: *mene ñtepiñtati*: *sete nepe*:  
*alahañi*: *tike*: *kbi*: *ēkepi*: *mñnuhe*: *la*[...]

M. Torp (p. 31) lit, l. 2, *ñke*: *qrñti*, et il ajoute: «Der Anfangsbuchstabe *q* ist ganz deutlich»; «die [österreich.] Kopie hat eher *a* als *r*, aber da zwei *t* folgen, muss wohl *r* gelesen werden». Sur le fac-similé de *Reisen*, II, n<sup>o</sup> 142, il m'est impossible de voir un *q* dans la lettre initiale et la présence de deux *t*. Le premier caractère me fait bien plutôt l'effet d'un *l*,

et je ne vois là trace que d'un *t*, de même que je ne distingue de place que pour un seul. C'est pourquoi je lis *lati*, comme on l'a fait jusqu'ici (de même Imbert, *Mém.*, X, 209). Si cependant il y a eu autre chose, il faut en tout cas que ce soit un mot signifiant à peu près la même chose que *lati* (Myra 4). Mor. Schmidt (s'appuyant sur la ressemblance avec le gr. *lā*) a adopté pour *lati* le sens *βούλεται* 'il veut', et, parmi les interprètes postérieurs, Imbert (*Mém.*, IX, p. 221) et Torp (*loc. cit.*) ont adhéré à cette traduction.

Concernant la forme *ñke*, qui ne figure qu'ici, et sur son rapport avec *eke* (Myra 4, 2; Lim. 16 b, [Stèle xanth., face nord, l. 50]), *ekēpi* (ici, l. 3; Lim. 13, 5), les divers auteurs diffèrent fortement (cf., p. ex., Imbert, *loc. cit.*; X, 37, 209; Torp, p. 32, qui met contre toute vraisemblance *ñke* = ζῶν: «dieses [me] bestimmt lebend M.»; *eke* = «hoc»; *ekēpi* = «gegen»<sup>1)</sup>).

A mon avis, notre *ñke* est = *eke* (*ekēpi*), qui signifie partout 'postquam, quum', et à *lati* je suppose le sens 'il meurt'. D'après cela, voici comment je traduis le texte ci-dessus:

'Ce tombeau, il l'a construit, Mnruhe, fils de Tm-p(?)eimi, pour [...] et son fils Adamna, afin que, quand M. mourra, ils l'ensevelissent; et nul autre n'y portera atteinte, quand M. sera mort . . . ' (la dernière proposition se rattache peut-être à ce qui suit; mais des lacunes rendent peu clair le sens général)<sup>2)</sup>.

D'autre part, nous trouvons *se* au lieu de *me* dans l'expression suivante, parallèle selon moi, Myra 4, l. 1—3 (*Reisen*, II, p. 33, n° 42):

*ebēñnē: prñnavā: mene: prñnavatē ddaqasa sttuleh | ti-deimi hrpi ladi ehbi se tideime se eke lati ddaqasa | mene ñtepitātī ñtipa-tezi se ladq ehbi*

'cette tombe (maison), il l'a construite, Ddaqasa, fils de Sttuli, pour sa femme et (ses) enfants, et quand Dd. mourra, ils l'enseveliront dans le sarcophage à sculpture (? voir p. 13), et sa femme (de même)'.  
 —————

<sup>1)</sup> II, 15 il traduit: «gegen [-pi] diesen [eke] Willen des Mnruhe», ce qui est absolument inadmissible.

<sup>2)</sup> Cf., par ex., τὸ μνη[μεῖ]ο[ν] Ἀ[τ]πάτρου —, ἐν ᾧ βεβούλ[η]τα[ι] ταφῆναι μετὰ τ[ῆ]ν ἀ[π]οβίω[σιν] ἑα[υ]τόν τε καὶ τ[ῆ]ν γυναίκα αὐτοῦ C. I. G. 4253; [ἄλλος δ'ἐνταφύσεται οὐδεὶς με[τὰ] τῆ[ν] ἀποβίωσιν αὐτῶν] 4341 c.

2° *Me* commence une proposition conséquente après une proposition relative ou une autre proposition subordonnée (*me*<sup>2</sup>). Ainsi par exemple, Lim. 5, l. 2 (cf. plus haut, p. 9):

*ti ñte : hri : alahadi : tike : tibe ñte ti : hrppitadi : tike :  
me ttle|iti puwa : aita : aãmama :*

'qui intus violat(?) aliquem, vel intus qui superimponit aliquem, solve(n?)t pretium(?) x drachmarum'.

Que l'on compare avec cela — outre d'autres exemples dans ce qui suit, — le composé *mene* placé après une proposition circonstancielle de temps dans les deux exemples précédents, Limyra 14, l. 2 et Myra 4, l. 3, ou après une proposition conditionnelle, Sura l. 7 (voir p. 11). Quant à cette dernière sorte de propositions, il faut bien remarquer qu'elles ne sont jamais caractérisées par aucune particule spéciale ou autrement, mais qu'elles présentent tout à fait la forme d'une proposition principale, et ne se laissent concevoir comme propositions conditionnelles qu'à l'aide du sens général; cf. p. 19, 20. (Le suffixe enclitique *-iye*, où M. Torp (p. 29) a cru trouver une conjonction conditionnelle, a en réalité une fonction tout autre, comme nous ne tarderons pas à le voir.)

Ici, au premier coup d'œil, *me* pourrait peut-être sembler désigner le plus naturellement le sujet, 'il'. Mais, en réalité, on pourrait élever contre cette opinion des doutes analogues à ceux que j'ai avancés sous le n° 1°, et si, dans la première série de propositions, *me* n'est qu'une particule de transition, il va de soi que tel est encore le cas ici. Je dois donc m'en tenir aux considérations énoncées à la page 16 et suiv., et maintenir qu'ici aussi *me* est une particule qui a pour toute fonction de marquer le début de la proposition conséquente et de la relier à sa proposition précédente.

3° En dehors des deux emplois de *me* qu'on vient de mentionner, il y en a encore un troisième. En effet, si, dans une proposition principale, un ou un plus grand nombre de mots (non enclitiques) autres que le sujet, sont mis en tête,

avant le verbe, pour être remarqués davantage, *me* s'intercale entre ce ou ces mots détachés et le verbe. Toutefois le simple *me* lui-même est, dans cette position, d'une occurrence relativement moins fréquente que ses diverses formes allongées, comme nous allons le voir. Nous trouvons, par exemple, le *me* simple (*me*<sup>3</sup>) à Rhodiapolis 2 (voir p. 14) :

*ebeli me siyeni : χσσηñziya : | χñtlapah : tideimi : etc.*

Le mot *siyeni* a été mentionné par Torp, p. 19. Comme il l'a fait observer avec raison, ce mot ne se combine jamais avec un accusatif, mais seulement avec des formes telles que *ebeli χupa*, *ebeli isbazi*, qui, selon moi, ont un sens locatif (voir plus bas), ou *ebeli* tout seul, ici et à Lim. 9 (cf. H. Pedersen, p. 95); par conséquent, ce doit être une expression neutre (non pas = *ἐωνήσατο*, Mor. Schmidt; Imbert, *Mém.*, X, 54). Lorsqu'il pense que c'est «évidemment un substantif», la nécessité de cette hypothèse ne m'est pas bien évidente, quoiqu'on doive convenir que d'après sa forme il ne ressemble pas aux verbes ordinaires; aussi je doute fort que le sens propre du mot, comme le veut M. Torp, puisse être «(ist) Besitzer», selon M. H. Pedersen (p. 95), *si y-eni*, «est maître» (avec *si* = «est», Torp, p. 19, 42, ce que jusqu'à nouvel ordre je trouve peu vraisemblable). En tout cas, *siyeni* répond, dans son emploi, à ce que nous exprimons par 'repose(ra)', 'est (sera) enseveli', — cf., par exemple, Lim. 13, l. 5: *ebei : ε : kepi : ñtepi : siyeni : hri : ladi ti : etc.*, '(celui) qui, après que (p. 21) il (le fondateur) sera enseveli là-dedans, y porte atteinte (?)' (*ladi* [ou, comme lit Torp, p. 23, *hladi*?] semble être l'orthographe inexacte de *alahadi*)<sup>1)</sup>. Ici, une expression telle que «après qu'il sera (devenu) propriétaire, maître là-dedans», semble assez étrange. Que l'on compare du reste à ce texte, par ex.: *ἄν δέ τις ἐπιχειρήσῃ ἢ τολμήσῃ μετὰ τ[ὸ ἦ]μᾶς [χα]τατεθῆνε, ὅς ἂν [ἐ]πεμβάλλῃ ἄλλο πῶμα, τυνβαρυχίας [x]ατηγορηθήσετε καὶ δώσῃ etc.*, Heberdey-Wilhelm, p. 65, n<sup>o</sup> 140; — *ἐξορίζει μετὰ τὸ ἐμὲ κοιμηθῆναι μηδένα μοι ἐπεμβληθῆναι*, *ibid.*, n<sup>o</sup> 142.

Tout bien considéré, je trouve on ne peut plus probable que, malgré sa forme divergente, *siyeni* est tout simplement un verbe, peut-être «irrégulier», et qu'il équivaut à *κοιμάται*, *κοιμή-*

<sup>1)</sup> Il faut observer que, dans cette phrase, la proposition relative est en même temps proposition conséquente par rapport à *ε : kepi : ñtepi : siyeni*. Si néanmoins *hri : ladi* n'est pas précédé de *me*<sup>2</sup>, cela montre qu'on n'emploie pas cette particule dans des propositions subordonnées et qu'elle n'est à sa place que dans les propositions principales.

σεται (cf. le texte suivant) — sans que je veuille avoir rien dit par là sur un enchaînement étymologique possible avec le grec  $\chi\epsilon\iota$ -, sanscrit  $\xi\iota$ -. (Y aurait-il quelque relation entre  $-\xi\eta\iota$  et  $\xi\eta\epsilon$  [cf. Imbert, *Mém.*, X, 46—47], ce que j'ai conçu de la même manière que Torp, p. 16, à savoir 'était'?).

M. Torp (p. 20) regarde *ebeli* comme le génitif du pronom *ebe* 'ce', opinion à laquelle je ne saurais me ranger. Il est tout à fait hors de doute que ce mot a un sens de locatif, et est vraisemblablement une formation adverbiale 'ici' (cf. H. Pedersen, p. 95), sans que je puisse décider quelle est la différence entre ce mot et *ebei*. (*Ebei* est-il peut-être = 'hic', *ebeli* = 'huc'? cf. *ebei*:  $\epsilon$ : *kepi*:  $\tilde{\eta}\tau\epsilon\pi\iota$ : *siyeni* plus haut, Lim. 13, qui porte, il est vrai, *ebei*, mais où l'idée d'un mouvement — 'va reposer' — me semble indiquée par l'affixe  $-\pi\iota$ , dont voir p. 12?) Au lieu de *ebeli* et ayant manifestement un sens analogue, nous trouvons *teli* combiné avec *siyeni*, Antiphellus 5 et; vraisemblablement, Lim. 32 (Torp, p. 19; H. Pedersen, *loc. cit.*); la forme courte (toujours enclitique) *te* qui y correspond, signifie partout 'ici', jamais 'ce' (Torp, p. 23).

Lim. 9: [e]beli: *mētisiyeni*: tele: se lada: se tideimi:  
ehbi: <: *sladqi*: *ebttehi*: | <

Ici *mēti* est =  $me^3 + \xi\eta\iota$ , tout différent d'un *mēti* dont je parlerai plus loin, et ici il faut le considérer en relation avec Antiphellus 5, l. 3:

$\xi\eta\iota$  *shelimi*: *siyeni teli se lada*.

Ce dernier texte a été étudié par M. Torp (p. 19—20; II, 28) qui traduit ce passage par «statt ( $\xi\eta\iota$ ) Shelimi des Besitzers dieses (Grabes) und der Frau», — ce qui, à mon avis, est impossible. J'ai mentionné ci-dessus, les mots *siyeni* et *teli*. Quant à  $\xi\eta\iota$ , je regarde comme une assertion purement hasardée et empruntée sans critique aux interpréteurs antérieurs (Deecke, *BB.*, XII, 323) que ce mot serait =  $\tilde{\alpha}\nu\tau\iota$  et signifierait «anstatt», «au lieu de». De plus, il est de toute impossibilité que, comme le veut M. Torp, il régisse *shelimi* à l'accusatif (= nom.), puisque *lada*, qui lui est coordonné, est nominatif. A mon avis (cf. Deecke, *loc. cit.*),  $\xi\eta\iota$  est le radical de  $\xi\eta\iota$  'inférieur' (p. ex., Antiph. 4, 3  $\xi\eta\iota$ :  $\chi\upsilon\pi\upsilon$  =  $\tau\omicron\nu\nu$   $\chi\acute{\alpha}\tau\omega$   $\tau\acute{\alpha}\varphi\omicron\nu$ , cf. p. 18), et il correspond pour le sens à peu près au grec  $\chi\alpha\tau\acute{\alpha}$  'à bas, en aval, en descendant' (au figuré 'conformément à, de concert avec, dans l'intérêt de', p. ex., Rhod. 1 b, l. 2; Stèle xanthienne, face nord, l. 5, 7; cf. Torp, I, 36; II, 4, 28, 41). Dans les deux textes ci-dessus,  $\xi\eta\iota$  forme un composé avec le verbe (?) *siyeni*, dont, à Antiph. 5, le sujet *shelimi* le sépare par tmèse (cf. *pddē*: *qla*: *sēmmati* Sura, p. 11);  $\xi\eta\iota$ -*siyeni* =  $\chi\alpha\tau\alpha\chi\omicron\upsilon\mu\acute{\alpha}\tau\alpha\iota$ ,  $\chi\alpha\tau\alpha\chi\omicron\upsilon\mu\acute{\eta}\sigma\epsilon\tau\alpha\iota$ .



En conséquence, Anthiph. 5 signifie: '— Sbelimi repose(ra?) ici, et sa femme —'. Des lacunes qui précèdent et qui suivent, rendent peu clair le sens général. (J'observe qu'il est impossible que, comme le pense M. Torp, le ... *tatitdi* qui précède, puisse être complété [*ñ*]*tatitdi*, et se traduise par «und in die Grabkammer», puisque le datif-locatif de *ñtata* est identique au nominatif *ñtata* (Xanthus 1, 4), et non *ñtati*. Il faut bien que ce mot soit un verbe suivi du pronom relatif, p. ex., [*st*]*tatitdi* (cf. Myra, *Reisen*, II, n° 43), ou quelque chose de ce genre.)

A l'égard de Lim. 9, je remarquerai en même temps que *sladqi* ne pourra autoriser à établir une préposition *s*, préposition invraisemblable et d'ailleurs inconnue; à coup sûr *s* n'est là que pour *se*, et *ladqi* ne saurait être qu'un génitif pluriel à sens partitif, et non le datif pluriel, qui est *lada* (cf. Torp p. 10). Par conséquent, je traduis: 'ici repose(ra) Tele, et (sa) femme et ses 5 fils, et 4(?) de leurs femmes'.

Xanthus 5 b, l. 7—8: *eravaziya: ebe[iy]]a: me prñnavaxq| ...*

'ce monument, j'ai(?) construit ...'

*Prñnavaxq* doit être une forme verbale, du même thème que le *prñnavatq* ordinaire. Dans *Lyk. Beitr.*, II, p. 11, M. Torp a avancé cette conjecture sagace que *prñnavaxq* est la 1<sup>re</sup> pers. correspondant à la 3<sup>e</sup> pers. *prñnavate* (il faudrait dire *prñnavatq*). Si, comme c'est vraisemblable, ceci est correct, nous y aurons une preuve décisive que *me* ne peut pas être le pronom 'il', mais seulement une particule.

J'ajoute ici en passant que, II, p. 9 et 13, M. Torp lui-même a mal interprété un autre exemple intéressant de cette même forme. C'est dans Rhod. 1 b, l. 8. Il y faut lire sans aucun changement et en se rappelant que *se* se place toujours à la tête de la proposition: *sei agq: iyase: hrñmaq: ebq: me piyaxq: m[...]* 'et j'y ai fait pour les esclaves(?) un *hrñma* (voir p. 19); celui-ci, je l'ai destiné [...]'. *Agq* est à la 3<sup>e</sup> pers. *adq* 'il a fait', ce que *prñnavaxq* est à *prñnavatq* et *piyaxq* à *piyetq*.

Lim. 32: [*eb*ette [...]] *aravaziya: me y-adq: kru-stti: trbbnemeh: tideri:*

'ce monument-ci a fait Krusti, fils(?) de Trbbenemi'.

Dans *meyadq* on ne saurait voir le *mei* mentionné plus loin, mais *y* est intercalé pour lever l'hiatus entre *me* et l'*a* de *adq*, cf. *ti: yadi* Lim. 20, p. 9. — *Ebette* est = *ebe*, 'celui' + *te* enclitique (voir plus haut), c'est-à-dire 'celui-ci'; on a dû accen-tuer *ebette*.

Dans ces cas-ci, on s'imaginerait plutôt peut-être que *me* constitue le sujet pronominal abstrait anticipant sur le sujet réel qui vient après. Mais si, dans les deux séries précédentes de cas, *me* n'est qu'une particule, il faut bien, cela va sans dire, qu'il soit la même chose ici, en sorte qu'il sert ici à accoler la masse principale de la phrase au mot qui en a été détaché. C'est ce qui est corroboré presque jusqu'à certitude par le fait que, comme je l'ai fait observer plus haut, dans les remarques relatives à Xanthus 5 b, on semble employer *me* là même où le sujet est de la 1<sup>re</sup> personne. Si je suis dans le vrai en comparant la fonction du *me* lycien à celle des particules sémitiques citées à la page 17, le cas vaut la peine de faire ressortir que l'une et l'autre (l'hébreu *vav consecutivum*, aussi bien que le *fa* arabe) peuvent s'employer précisément de la même manière, quand un mot détaché a été mis en tête de la phrase.

Enfin je dois encore faire ressortir expressément que ce *me*<sup>3</sup> ne peut figurer que dans les propositions principales (ce qui constitue encore un point de ressemblance avec les dites particules sémitiques). Ainsi, par exemple, on a dans une proposition relative (comme nous l'avons vu, p. 9), sans *me* et en dépit que le régime direct soit mis en tête, Lim. 20: *mētē: tī: yadi: tike*, Lim. 4: *kbi: tike: tī ñtepitadi* (cf. p. 23, note, et, par contraste, Myra 4, 3: *kbi tike mei nīpe ñtepitatu*, voir plus bas).

Si ensuite nous passons aux formes allongées de *me*, les mots de ce genre qui se présenteront les premiers, seront *meti* ou *mēti* et *mene* ou *mēne*, dont le premier figure presque exclusivement, le second très souvent dans la formule initiale de la grande majorité des épitaphes :

$$ebēñnē \chi upq (prñnavq, ñtatq, \text{etc.}) \left\{ \begin{array}{l} meti \\ mene \end{array} \right\} prñnavatē N.N.$$

En fait d'inscriptions bilingues, nous trouvons ainsi, p. ex., Antiphellus 3 (*Reisen*, II, p. 62, n<sup>o</sup> 122):

*ebeñne: prñnquu: meti prñnavate | ixtta: hlal: tideimi: hrppi ladi: ehbi | se tideime: ehbiye*

*Ἰκτας Λᾶ Ἀντιφελλίτης τουτὶ τὸ μνημα ἡργάσατο αὐτῶ τε καὶ γυναικὶ καὶ τέχνους.*

Levissi (*Reisen*, II, p. 31, n<sup>o</sup> 6):

*ebeñne ñtata mene prñnavate pulenyda mulliyeseh se dapara pulenydah puri|himetehe prñnezियehi hrppi lada eptetehe se tideime*

*Τούτο τὸ μνημα ἐρ[γ]άσαντο Ἀπολλωνίδης Μολλίσιος καὶ Λαπάρας | Ἀπολλ[ω]νίδου Πρωμάτιος οἰκεῖοι ἐπὶ ταῖς γυναιξίν ταῖς ἑσποτῶν | [χα]ῖ τοῖ[ς] ἐγγόνοις.*

La comparaison de ces textes nous rend évident que le texte grec ne contient aucun mot spécial correspondant à *meti*, *mene*, et que conséquemment ce n'est là qu'une espèce de mot explétif n'introduisant aucune idée nouvelle dans la phrase. Une chose qui ensuite sautera immédiatement aux yeux et dont tout le monde conviendra sans doute aujourd'hui (cf. Imbert, *Mém.*, IX, p. 216 et suiv.; Torp, p. 40), c'est que l'emploi de ces particules se rattache exclusivement à l'inversion: régime direct-verbe-sujet; car là où cette inversion ne se présente pas, mais où l'on se sert de la construction ordinaire, c'est-à-dire où le sujet précède le verbe, on n'emploie jamais, dans des formules analogues, aucune de ces particules *meti* ou *mene*. Aussi ne tardera-t-on pas à constater clairement que la première syllabe des mots en question nous présente la particule *me* dont on vient de parler. Comme nous venons de le voir, cette particule s'emploie précisément dans les conditions qui se présentent ici (*me*<sup>3</sup>). Il s'agit donc de savoir ce que sont les éléments *-ti* et *-ne*, qui en tout cas ne pourront être que des formes pronominales enclitiques.

A tout prendre, il nous semblera sans doute assez naturel qu'on emploie cette inversion par laquelle le «sujet logique», sur la genèse duquel l'inscription veut nous renseigner, est mis en tête de la phrase, quoique sous forme de régime direct grammatical, tandis que le sujet grammatical ne vient qu'après le verbe. Toutefois, cette position des mots n'a pu être toute naturelle au lycien, où les choses se passent d'une manière analogue à ce qui se voit, par exemple, en français: l'ordre habituel des mots en lycien est celui-ci: sujet-verbe-régime indirect-régime direct, et il n'y a que les formes pronominales atones qui, comme régime, précèdent régulièrement le verbe, qui dans ce dernier cas précède communément le sujet. Par conséquent il est tout naturel que, dans les formules en question, la langue cherche à remédier à un ordre de mots contraire à ses règles ordinaires, en intercalant entre le régime direct interverti et le verbe, non seulement la particule *me* requise par l'usage, mais encore un mot pronominal atone qui, à tout prendre, pourrait servir d'expression ou au sujet ou au régime direct ou bien à l'un et à l'autre<sup>1)</sup>.

Avant d'en arriver à l'étude du premier de ces deux mots, *meti* ou *mēti*, je dois faire quelques remarques sur une autre expression, plus rare et se présentant le plus souvent sans indication du régime direct, parce qu'il est naturel de demander si elle ne présenterait pas une certaine relation avec *meti*.

Voici les exemples que j'ai notés du phénomène auquel je fais allusion :

<sup>1)</sup> Nous aurions pu nous attendre à ce qu'au moins quelquefois on eût évité cet inconvénient à l'aide d'une tournure passive: «Ce tombeau a été construit par un tel»; mais jamais on ne rencontre rien qui puisse s'interpréter de cette manière, pas plus que dans d'autres expressions, p. ex., *me ñtepitq̄ti* (p. 17, 19). D'après cela, l'on doit présumer qu'en définitive la langue n'a possédé aucune formation passive pouvant se prêter à cet emploi.

Lim. 1: *pizziti : prñnavate : ddepñneveh : tideimi : hrppi*  
| *ladi : ehbi : se tideime :*

Lim. 2 (= Lim. 35 et Candyba 3 Schm.; *Reisen*,  
II, p. 67, n<sup>o</sup> 131): *purihimetiti : prñnavate : masasah :*  
*tideimi | χυρα : ebēññē hrppi : atli : ehbi : se tideime :*  
*ehbiye*

Lim. 18 (*Reisen*, II, p. 70, n<sup>o</sup> 143): *terzziyleti prñnavat[e]*  
*piχñmah | tideimi χeliygnaxssah prñnezii[ehi]*

Lim. 30 (*Reisen*, II, p. 71, n<sup>o</sup> 146): *prdderqti :*  
*p[rñ]nava[te] . . . . .*

Lim. 31 (*Reisen*, II, p. 72, n<sup>o</sup> 152; d'après Torp, II,  
p. 44): *stemahat[i prñ]navate : epñχυρα tideimi hrppi | . . . .*

Lim. 36 (Imbert, *Mém.*, X, p. 46): [...]*ati : prñnavate :*  
*hrppi ladi : ehbi :*

Bellenkli 1 (Heberdey-Kalinka, p. 30, n<sup>o</sup> 33; Imbert,  
*Mém.*, X, p. 28): *unuwēmi prñnavate | purihinrbbeseh*  
*tideimi | hrppi : ladi se tideime*

Tlos: *ikuweti : prñnavate : ipresida[h:] tideimi [— —] |*  
*tuhes : ñtatu : atli : se ladi : ehbi.*

Ce qu'ont de commun tous ces textes, c'est que le nom qui ouvre l'inscription se termine en *-ti*. Comme en même temps le nom *Purihimetiti* qu'on voit à Lim. 2, se rencontre ailleurs sous la forme *Purihimeti* (Levissi, *purihimetehe*, génitif; voir p. 27) et que *Terzziyleti* doit être = *Terssiyle*, Rhodiapolis 1 a (gr. *Θερσιλλῆς*?), il m'est clair depuis longtemps que *-ti* est, sinon partout, au moins dans la plupart de ces formes, un élément à part n'appartenant pas au nom lui-même (cf. Torp, p. 41). Par conséquent, la forme propre des noms devient *Pizzi*, *Purihimeti*, *Terzziyle*, *Prdderq*, *Stemaha* (?), *Uuwēmi* (cf. *Uwēmi*, Lim. 11), *Ikuwe* (? ici toutefois *-ti* appartient peut-être au nom lui-même: *Ikuweti* comme, p. ex., *Hurttuweti*, Myra, *Reisen*, II, n<sup>o</sup> 44, et Xanthus 3). J'avoue qu'originellement je m'étais figuré ce *-ti* comme une sorte de désinence casuelle,

opinion qu'aujourd'hui je tiens pour insoutenable. Il ne saurait y avoir de doute que *-ti*, comme M. Torp, lui aussi, l'a conçu, est ici comme ailleurs le pronom relatif.

Voici comment M. Torp conçoit la construction relative elle-même. Il traduit, par exemple, Lim. 2 «*Purihimeti (est) qui aedificavit hoc sepulcrum*». Ce qui au premier coup d'œil pourrait sembler parler en faveur de cette manière de voir, c'est que le verbe *prñnavate* suit toujours immédiatement *ti*, tandis que l'apposition du nom, «*filis, etc. d'un tel*», ne vient à son tour qu'après le verbe; mais cette circonstance est en réalité sans importance; car on se sert exactement de la même construction là où *ti* fait défaut. Il y a en outre d'autres faits qui doivent éveiller des doutes sur la justesse de cette explication; tout d'abord et avant tout, c'est précisément l'ordre des mots. En effet, il me semble que l'inversion du pronom relatif devant le verbe dans une proposition ne contenant que les mots «*ti prñnavate*» serait sans aucune analogie, et que l'on devrait forcément s'attendre à rencontrer, par exemple, *Purihimeti prñnavate-ti* (cf. p. 14) — supposé que ce seul *Purihimeti* puisse signifier «*c'est P.*», hypothèse qui, elle aussi, me paraît un peu douteuse. Puis il y a un point digne d'attention; c'est que, lorsque dans l'écriture on se sert du double point pour séparer les mots, on le met toujours après le *-ti*, qui non moins constamment s'accôle au nom de manière à former un seul mot avec celui-ci; quand même on peut ailleurs quelquefois trouver le double point employé ou omis d'une manière un peu arbitraire, cette orthographe qui ne souffre pas d'exception n'en laisse pas moins entrevoir que, dans ce cas, *ti* a fait, au sentiment de la langue, l'effet de faire corps avec le nom et non avec le verbe.

En considération de cela, je ne saurais conclure autre chose sinon que la construction dont il s'agit, ne saurait être conçue que de la manière suivante: *ti* conjointement avec le nom constitue, à proprement parler, une espèce de périphrase

relative par laquelle celui qui parle, le fondateur du tombeau, s'introduit pour ainsi dire lui-même au lieu de se nommer immédiatement: Purihimeti qui (est, nomen habet) aedificavit<sup>1)</sup>. Ici, le suffixe *ti* serait donc presque en train de devenir une sorte d'article: «le (nommé) Purihimeti», le sens relatif de la construction étant évidemment fortement refoulé.

Enfin, ce qui parle aussi en faveur d'une pareille manière de voir, c'est que *ti* peut très bien faire défaut sans entraîner d'ailleurs aucun changement, fait qui, suivant l'explication donnée par M. Torp, serait beaucoup plus étonnant. Ainsi

Lim. 16 a et b: *tebursseli pr̄navate*.

Bellenkli 2 (Heb.-Kal., p. 31, n<sup>o</sup> 34; Imbert, *Mém.*, X, p. 29): *maḡutav[a]* (ou [.].*maḡutav[a]*?) *pr̄navate [s]ppeseh ṅtatq atli se ladi se tideime*.

Ici il faut bien remarquer l'ordre des mots, qui est exactement le même qu'au cas où il y aurait eu un *ti* après le nom: «Makhutav[a] a construit, fils de [S]ppesi, la chambre (le compartiment) pour lui-même et pour (sa) femme et (ses) enfants».

Je crois, en effet, que mon explication est la seule possible; mais quoi qu'il en soit, il ne saurait, en tout cas, y avoir le moindre doute que le *ti* relatif appartienne à la désignation du sujet de la phrase.

J'intercale ici quelques mots sur la désinence du verbe dans les formules dont il s'agit ici. Comme M. Imbert l'a démontré le premier, *Mém.*, IX, p. 217, il y a cette différence qu'on a toujours *pr̄navate* (*tuvete*, etc.) avec *e*, quand le sujet,

<sup>1)</sup> Le pendant d'une pareille extension du sujet se trouve, par exemple, en sanscrit; cf. Böhtlingk & Roth, *Sanskrit.-Wb.*, sous *ya*: «Ein oder mehrere Subjekte durch das Relativ zu einem Satze erweitert und dadurch hervorgehoben: *yas tvam katham vettha* wie weisst du Etwas? [mot à mot: qui tu (es) quomodo scis?], *yo Rāmas tam acikṣipat* [mot à mot: qui R. (est, erat) eum dejecit]».

le nom du fondateur du tombeau ou quelque chose d'analogue, précède le verbe, tandis qu'on a aussi constamment *pr̄nnavat̄e*, avec *̄e*, si ce sujet vient après le verbe, en même temps que ce dernier est précédé de *me*, seul ou dans une des combinaisons commençant par cette particule. Du reste, je ne sais pas bien comment M. Imbert s'est figuré le rapport entre ces deux formes. En tout cas, il a tort de regarder, à ce même endroit, les mots *mene*, *meti*, *me*, etc. comme de pures et simples «variantes orthographiques», exprimant toutes le sujet. MM. Bugge (p. 39) et Torp (p. 41) ont expliqué la forme en *e* comme due à un affaiblissement de celle en *̄e* par suite d'une accentuation plus faible; mais quand même on pourrait, en effet, signaler un pendant d'un pareil abandon de la nasalisation, sous l'influence d'un manque d'accent (cf. plus bas), on ne voit pas bien la cause pour laquelle le verbe serait plus faiblement accentué dans un cas que dans l'autre. M. Holger Pedersen soutient (p. 92) que les deux formes doivent «différer aux points de vue de l'étymologie et de la fonction», et il voit dans les formes en *̄e* «des formes verbales relatives». Tout en croyant qu'il a raison au fond pour la première partie de sa thèse, je dois dire que son interprétation même de ces formes comme relatives est hors de toute vraisemblance, puisque au moins une bonne partie des propositions sur lesquelles il s'appuie, ne sont en réalité pas relatives, — je soutiendrai même que pas une seule ne l'est, — tandis qu'inversement on rencontre des propositions décidément relatives dont le verbe se termine en *e*<sup>1)</sup>.

En examinant de plus près les conditions dans lesquelles les deux formes se rencontrent en dehors des formules en question, on constate que l'ordre des mots est tout à fait négligeable. Le seul point commun à tous les cas où nous

<sup>1)</sup> M. H. Pedersen me communique qu'il abandonne son interprétation antérieure, mentionnée ci-dessus, pour se ranger à celle que j'ai proposée dans ce qui suit.



trouvons la forme en *ε*, c'est que la proposition commence par l'une des particules *me* ou *se* (p. ex., Sura: *sedadε*; Antiph. 5: *se piyete*; Sidek Yaïla: *sε piyete* — *se piyete*; Kechiler 1 et 2: *sene piyete*; Cyaneae 1: *seinepñnepiyete* — *seinepñn[i]yete* — *sei pñpudε*; Myra 3: *mei pñ : pudε : ti ñte*; Xanthus 5b: *payava* — *[t]uwete : teri [s]ε[ne?p]iyete*; Xanthus 1: *seije ñtatadε*, etc.)<sup>1)</sup>.

Par contre, on ne voit jamais *me*, paraît-il, ni *se* dans les cas où le sujet reste le même, suivis de la forme en *-e*, qui ne semble employée qu'à exprimer une action isolée dans le passé, que ce soit dans les propositions principales ou dans des subordonnées (p. ex., Pinara 2: *χñtevete*; stèle xanthienne, face sud, 42 [47]: *χerçi : qastte terñ*; ibid. 39 [44] et 43 [48]: *tebete terñ*; Lim. 16: *εke* — *tebete arttuñparq* [voir plus loin]; Rhod. 2: *prñnavate ti* [voir p. 14]; etc.).

Ceci montre avec évidence que, directement parlant, la différence entre les deux formes verbales ne regarde en rien l'ordre des mots, mais que ces deux formes ont chacune leur fonction: la forme en *-te*, *-de* est l'expression du passé simple, tandis que la forme en *-te*, *-de* (1<sup>re</sup> pers. *-χq*, *-gq*?) constitue ce que j'appellerais le *praeteritum consecutivum* exprimant proprement ce qui a eu lieu à la suite d'une autre action passée ('et puis')<sup>2)</sup>. Mais l'analogie a établi cette forme partout où

<sup>1)</sup> A la vérité, M. Torp dit, p. 41, au sujet de ces formes: «Die vorangesetzten Wörtchen *meti* u. s. w. sind in dieser Beziehung von keinem Belang; auch wo diese fehlen, hat das Verb *-ε*, wenn der Subjektsname nach demselben steht (z. B. Lim. 6, *ebεñne*: *χupq*: *prñnavate*: *tebursseli*)». Mais cela n'est pas correct. Lim. 6, par exemple, porte clairement et nettement: *ebεñne*: *χupq*: *mene*: *prñnavate*: *tebursseli*. Il va sans dire qu'on ne peut pas comprendre dans le nombre les endroits où il y a une lacune devant le verbe, p. ex., Xanthus 6, l. 3—4, où l'on doit indubitablement lire: *sesedeñnevi*: *χ[ñnahi*: *ehbiyehi*: *se*] *ñtaiyatadε*, etc.

<sup>2)</sup> La stèle xanthienne présente, paraît-il, quelques exemples de la forme en *-e* dans une proposition commençant par *se*, par ex., face est l. 55: *se tukedri kerδδi ade*, etc.; mais il y a là toujours, à ce qu'il semble, un nouveau sujet, et l'emploi de la forme en *-e* doit indiquer que l'action, bien que coordonnée, par *se*, avec une autre action, n'en est pas

une proposition contient *me*, là même où le sens a été aussi décoloré que, par exemple, dans la formule initiale des épitaphes (*me*<sup>3</sup>).

Afin d'expliquer la différence qui sépare les deux formes, il n'y a sûrement aucune raison de voir dans la forme en *-e* un affaiblissement de celle qui se termine en *-ē*; je suppose, au contraire, que la forme en *-ē* est issue de celle qui se termine en *-e*, par l'adjonction à *-te*, *-de* (*-χα*, *-γα*?) d'une particule enclitique *ē* (cf. Bugge, p. 41, qui ajoute pourtant *ē* à une forme en *-t* arbitrairement supposée). Le sens de cet *ē* pourrait être 'après, puis', et je supposerais que c'est cette particule qui, augmentée de ce même *-ke* que nous avons dans le pronom indéfini *tike*, forme la conjonction *ēke* (écrit *ē:kēpi* à Lim. 13, 5); voir plus haut, p. 21, 23.

Peut-être que de cette manière nous pourrions aussi être renseignés sur l'élément énigmatique *ē* mentionné par M. Torp, p. 33, et auquel précisément le sens 'après' conviendrait à merveille. Dans ces exemples, le verbe se termine en *-ti*, *-di* (présent ou futur), et *ē* ne peut pas se confondre en un seul mot avec ces formes, comme il peut le faire avec le prétérit en *-e*. Ainsi Myra 5, 2-3:

*adi meye | tik : e : χttbq : tisñke :*

'si après (?*ē*) quelqu'un ici (*mey* == *mei*) fait (*adi*)  
dommage (*χttbq*) —'

Je ne me prononcerai pas ici sur *tisñke*; mais je serais porté à le regarder comme l'accus. sing. de *\*tis(e)ke* 'quelconque', 'ὅστισοῦν'. Si, dans le même passage, Myra 6, 4 porte *meyē* au lieu de *meyē*, ce fait doit être dû à l'influence nasalissante de *ē* sur la voyelle de la syllabe précédente (cf. *prñnavq*, Antiph. 3, pour *prñnavq* Bugge, p. 39).

---

moins indépendante. En est-il de même dans Rhod. 1b, l. 12: *se piyaxa*, qui pourrait être la 1<sup>re</sup> pers. correspondant à la 3<sup>e</sup> en *-te* (cf. Torp, II, p. 16, dont l'interprétation me semble inadmissible à plus d'un titre)?

Après ces digressions je retourne à l'étude du mot *meti* ou *męti*, deux formes qui, dans la susdite formule initiale, s'emploient indistinctement (Lim. 27, avec le verbe *adę*, voir p. 12, d'ailleurs, par hasard, seulement avec *prĭnavatę*) et qui sont l'une et l'autre exactement de même fréquence: dans les inscriptions que j'ai pu vérifier, j'ai noté 28 exemples de chacune d'elles (sans compter le *męti* qui en diffère et qu'on trouve à Lim. 9; voir à ce sujet p. 24).

En dehors de la formule nommée, *meti* ne se rencontre qu'un très petit nombre de fois (Rhodiap. 1 b, l. 9<sup>1</sup>); Tlos Ikuv., l. 3; stèle xanth., face sud, l. 29 [34]). Tous ces passages sont soit trop défectueux, soit aussi, d'ailleurs, trop obscurs pour se laisser déchiffrer (ce que donne Torp, p. 42, en parlant de deux de ces mêmes passages, est de la pure hypothèse et peu vraisemblable); cependant l'on peut admettre *a priori* qu'ici *meti* n'est pas autre chose que la particule *me*<sup>1,2</sup> + le *ti* relatif =  $\delta\zeta$   $\delta\acute{\epsilon}$ , 'qui autem' ou quelque chose de semblable, de même que dans la formule initiale en question c'est = *me*<sup>3</sup> + *ti*<sup>2</sup>).

A mon avis la forme latérale *męti* se distingue de *meti* en ce que, dans son premier terme, *mę*, forme sur laquelle je reviendrai plus tard, elle contient en même temps une désignation accusative pronominale (eum, eam, id), employée comme répétition du régime direct qui précède. Au contraire, dans les deux cas, *ti* ne saurait être qu'une introduction proleptique du sujet qui suit, de la même manière que le *ti* pris séparément appartient au sujet dans les cas précédemment mentionnés où on l'a joint au nom (*Purĭhĭmeti-ti*).

<sup>1</sup>) La manière dont Torp, II, 13, scinde ici les mots (*miĭnteme ti*) est impossible en tout cas; cf. plus haut, p. 8.

<sup>2</sup>) Dans l'expression *metisetise prĭnavati*, Lim. 11, l. 6, et 12, l. 3, nous avons en tout cas *me*<sup>2</sup> suivi, non pas de *ti*, mais, paraît-il, de *tise-tise*, forme pronominale qui m'est peu claire; toutefois, à coup sûr, ni d'après sa forme ni d'après le sens général, ce ne saurait être le datif plur. de *ti* (Bugge, p. 58; Torp, p. 37), plutôt = 'quidquid instruxerit (reddet populo, etc.', *me tilidi qlayeb*, avec *me*<sup>3</sup>).

Reste à savoir comment on en est arrivé à se servir de ce *ti* dans ces tournures où il semble bien plutôt avoir le sens démonstratif, 'il, ὃδε', ou quelque chose de semblable. M. Torp (p. 41) résout cette question en employant une explication analogue à celle du *ti* suffixé dont on a parlé plus haut. Lim. 4, par exemple, *ebēñnē : χυρά : meti : prñnavatē : za[h]ama*, serait selon lui une construction relative réelle, et signifierait, à proprement parler, «hoc sepulcrum is (*me*) qui aedificavit (est) Zahama». Toutefois, malgré toute la plausibilité qu'au premier coup d'œil cette explication pourrait offrir peut-être, je dois, pour ma part, la taxer d'impossible, même en faisant abstraction de ce que *me* ne peut pas être un pronom démonstratif.

Il serait déjà très étonnant que, sans faire d'ailleurs aucun changement, on pût remplacer un (*me*)*ti* réellement relatif par (*me*)*ne* qui, absolument, ne peut pas être relatif. Mais, bien plus, il est tout à fait indémontrable et invraisemblable qu'on pût dire, par exemple, *zahama* tout seul après une proposition relative, au sens de «c'est Zahama», sans même insérer *me* devant ce mot, et enfin, ce qui est péremptoire, c'est que dans une proposition relative on ne peut nullement employer *me* comme il aurait dû l'être ici devant *ti*, = ce que j'ai appelé *me*<sup>3</sup> (voir pp. 9, 26). Je suis pleinement convaincu que le sens supposé par M. Torp n'aurait, en lycien, jamais pu s'exprimer autrement que par *ebēñnē χυρά ti prñnavate me zahama*.

A mon avis, notre *meti* = *me*<sup>3</sup> + *ti* doit forcément être vu à la lumière de la périphrase avec *-ti* précédemment mentionnée (*Purihimeti-ti*), et s'expliquer par analogie à ce phénomène avec lequel il a de commun le fait de ne pouvoir être constaté — et de ne pouvoir se produire? — que lorsque le sujet de la phrase est un nom propre. En me basant sur mon interprétation de ce *-ti*, je vois dans l'expression avec *meti* la forme qui, suivant l'usage lycien, doit se produire par l'inversion de cette périphrase-là, quand même la construction qui en résulte ne

se laisserait peut-être pas exactement analyser selon le sens propre de *ti*.

On devrait s'attendre à ce que l'inversion fit changer d'abord une expression telle que *zahama-ti prñnavate* '(celui) qui (se nomme) Z., le (nommé) Z. a construit', en *ebēñne çupa me prñnavate zahama-ti*. Ici, à la vérité, la combinaison *zahama-ti* constitue, à proprement parler, à elle seule la proposition relative; mais le sens de la construction relative est si fortement tempéré, qu'on sent comme une seule phrase l'énoncé tout entier. Cela a eu pour suite que, par analogie mécanique aux règles établies ci-dessus, p. 8, pour sa position, et aussi peut-être sous l'influence de l'analogie tirée de *mene*, le *ti* relatif a été attiré par la particule *me*, et accolé à celle-ci, et voilà comment surgit — *meti* — *zahama*, où *ti* a perdu tout à fait son sens relatif en ne fonctionnant que comme une sorte de pronom démonstratif enclitique au nominatif.

Dans cette même formule initiale des épitaphes, au lieu de *meti*, on rencontre assez souvent *mene* ou, plus rarement, *mēne*, et cela non seulement devant *prñnavate*, mais encore devant d'autres verbes, par exemple :

Cyaneae (Heb.-Kal., p. 29, n° 30): *ebēñne: rezi: mene: ñte: tuwetē: çudaliyē: murqzah: tideimi:*

'ce sarcophage (voir p. 13) — a installé dedans Khudaliyē, fils de Murqza'.

Myra 5 (*Reisen*, II, p. 34, n° 47): *çupa: ebēñne: mēnadē: hriçmna*

'ce tombeau — a fait Hriçmna'.

Dans cette formule, j'ai noté *mene* 21 fois, *mēne* 7 fois. Voici donc le rapport de fréquence: *meti* 33 $\frac{1}{3}$  pour cent, *mēti* 33 $\frac{1}{3}$  p. c., *mene* 25 p. c., *mēne* 8 $\frac{1}{3}$  p. c. Mais *mene* diffère très notablement de *meti* en ce que *mene* se rencontre très

souvent aussi dans d'autres combinaisons, et une étude détaillée de ces dernières montrera avec une parfaite certitude, comme elle m'a depuis longtemps rendu clair, ce que signifie *mene*.

D'abord on l'emploie souvent dans cette même espèce de propositions coordonnées, où (voir plus haut, p. 17 et suiv.) nous avons trouvé le *me* simple, ainsi surtout dans une phrase qui, dans beaucoup d'inscriptions, suit immédiatement la formule d'introduction, par exemple :

Lim. 5 (*Reisen*, I, p. 67, n<sup>o</sup> 130): *ebēñņe : χupa : meți  
prñnavate : σχχutrazi mēne ñtepitęti : σχχutrazi : se ladu :  
ehbi | se tideimis : ehbis :*

'ce tombeau, il a construit, Skhutrazi, et ils enseveliront (afin qu'ils y ensevelissent) Skhutrazi et sa femme et ses enfants'.

Lim. 36: [...]*ati : prñnavate : hrppi ladi : ehbi : mene :  
ñtepitęti ebñņe : se ladę : ehbi :*

Cf. plus haut, p. 29. Au lieu de répéter, comme dans le texte précédent, le nom après *ñtepitęti* 'ils enseveliront', le texte porte ici *ebñņe* 'celui-ci'.

Lim. 42 (*Reisen*, II, p. 72, n<sup>o</sup> 150, Torp, p. 42), l. 1—2 :  
*e[b]ēñņe [χup]ę meti prñnavate : masasi : hrppi ladi ehbi :  
χuvataye : meñne ñtepitęti [mas|asi se ladę ehbi? χ]upa :  
ebe[hi].*

Qu'on remarque ici la forme rare *meñne* = *mene* (de même, Xanthus 4, l. 5; stèle xanthienne, face nord, l. 14; Tlos Ikuv., l. 7, et, peut-être, Izraza, l. 1 : *ebēiya : erubliya : meñ[ne...?]*). Concernant [*χ]upa : ebe[hi*] 'dans cette tombe', cf. plus bas. Il va sans dire que ce que j'ai ajouté pour suppléer à la lacune de la fin de la ligne 1 et du commencement de la l. 2, n'est qu'une hypothèse; mais elle s'accorderait bien avec le nombre des caractères qui font défaut et avec le langage ordinaire des inscriptions (toutefois, au lieu de *masasi*, le texte aurait pu porter aussi *ebēñņe*). En effet, on voit aussi ailleurs qu'un homme dit seulement avoir établi le tombeau, p. ex., pour sa femme ou pour ses enfants, et suppose néanmoins comme quelque chose de naturel que lui-même ou d'autres y seront ensevelis (p. ex., Myra 4, p. 21; Myra 5, voir plus loin, etc.).

Au-dessus de cette inscription sont tracées les lettres grecques que voici: ΜΑΣΑ ΚΟΑΤΑ, qui rendent les noms lyciens des deux époux *Masasi* et *Xuwata* (au datif, *Xuwataye*). La conjecture de M. Torp (p. 42), à savoir que *Masasi* se composerait de deux mots, le nom proprement dit, *Masa*, comme en grec, et *si* = 'est', conjecture où il voit un appui de son explication de la construction avec *meti* (plus haut, p. 36), est très ingénieuse, mais peu probable; car, parmi tant d'exemples de cette formule, on ne trouve pas une seule fois le pendant d'une pareille expression, et l'explication même de *si* comme 'est', est on ne peut plus douteuse. En outre, la reproduction grecque des noms lyciens n'est souvent pas très exacte. *Masasi* pourrait également très bien être une forme latérale du nom *Masasa*, Lim. 2 et 20 (cf. Imbert, *Mém.*, X, 214).

Myra (*Reisen*, II, p. 33, n° 44): *ebēññe prñnavq m[e]ti prñnavatq : hurttuv[e]ti hrppi ladi ehbi : m[e]ne ñtepitqti : hrzzi : prñnavi se ladq : | ehbi : se haχ[q]nq :*

'cette tombe (maison), il a construite, Hurttuveti, pour sa femme, et ils l'enseveliront (afin qu'ils l'ensevelissent) dans la chambre supérieure, et sa femme et Hakhana'.

*Hrzzi prñnavi* est le datif-locatif (cf. Bugge, p. 39) de *hrzzi prñnava* = ὁ ἄνω τάφος, p. 18.

Myra 4 (plus haut, p. 21), l. 2—3: *se ēke lati ddaqasa | mene ñtepitqti ñtipa-tezi se ladq ehbi*

'et quand Ddaqasa mourra, ils l'enseveliront dans le sarcophage à sculpture(?), et sa femme (de même)'.

Ces deux derniers exemples montrent d'une manière tout à fait claire que *mene* — ou plutôt *-ne* seulement, puisque *me-* n'est que la particule si souvent mentionnée — désigne le régime direct, 'le', à savoir le fondateur du tombeau précédemment nommé; car ces textes y coordonnent directement les mots *se ladq ehbi*, 'et sa femme'. Dans les exemples précédents, on emploie de même *mene* renvoyant au fondateur du tombeau (ou à lui joint à d'autres, si l'on en a nommé?); mais le régime direct renfermé dans *mene* est alors répété de nouveau ou nommément ou à l'aide du pronom *ebēññe*: 'ils l'enseveliront, un tel, — celui-là — et sa femme'. Ici l'on aurait pu sup-

primer aussi *-ne* et dire seulement *me*; cf., p. ex., Lim. 4, p. 17.

Ceci vient à être parfaitement corroboré par la manière dont on emploie fréquemment *mene* dans encore une autre construction, à savoir comme ouvrant la proposition conséquente dans l'énoncé final de beaucoup d'inscriptions où l'on établit des peines pour qui se sert illégalement du tombeau ou y porte atteinte autrement. Ainsi *mene* se joint souvent au verbe *tubidi* (sing.) ou *tubeiti* (plur.?), verbe transitif qui semble avoir pour régime direct soit la désignation du délit, soit celle de la peine, et qui se construit en outre avec un datif comme régime indirect. C'est sans doute à bon droit que depuis longtemps on a cru trouver à peu près l'équivalent de ce verbe dans le *ῥφειλήσει, ῥφειλέτω* qui se rencontre, dans des conditions analogues, en des inscriptions grecques de Lycie, le plus souvent ayant pour régime direct l'indication d'une amende déterminée, toutefois aussi, p. ex., *ῥφειλέτω Κουανειτῶν τῆ γερουσία εὔθυναν* *Reisen*, II, n<sup>o</sup> 16 (cf. *ὑπεθύθυνος ἔστω, ἔνοχος ἔστω πᾶσι θεοῖς, ὑπόκειται τῶ δήμῳ* et expressions analogues). Le sens du susdit verbe lycien serait alors à peu près 'il devra, payera, sera responsable de ...'.

Ici, *mene* ne figure que si l'on n'indique aucune amende déterminée comme régime direct du verbe en question, et, selon moi, on doit entendre par là que *mene* se rapporte à la violation de la tombe, indiquée par la proposition précédente. Je vais citer quelques exemples, en supprimant la proposition précédente («si quelqu'un ensevelit d'autres ici», ou formules semblables).

Arneae, l. 15—16: *mene: tubidi: trqqa|s: se itlehi: tr̄m̄m̄li: huvedri:*

'il (le devra =) en sera responsable devant les dieux (? Bugge, p. 51 et suiv.) et devant le trésor(ier?) de la confédération lycienne'.



Myra (*Reisen*, II, p. 33, n° 43), l. 3: *mēne trqas tubidi se muhqi huwedri*:

'— devant les dieux(?) et devant le conseil fédéral'.

Assar, l. 4—5: *mēne tubidi [ql]a eb[i s]e maliya*:

'— ce peuple et le sénat'.

Lim. 20, l. 3: *mene: itlehi: tubeiti: trēmili: se marazy[a]: miñtaha*:

'— le trésor(ier?) lycien et les patrons (?Imbert, *Mém.*, IX, 224, X, 45; cf. Bugge, p. 59) de la *mindis* (cf. plus bas)'.

Lim. 4, l. 4: *mene: mqhqi: tubeiti | vedr[e]ñn[i]*:

'— le conseil municipal'.

Pareillement Deré Agassy, l. 2—3; Antiphellus 4, l. 6—7; Lim., *Reisen*, II, n° 155; Myra 4, l. 5—6.

Des formules tout analogues se rencontrent avec le verbe *qati* (sing.?) ou *qāti* (plur.?), qui doit avoir un sens voisin, peut-être 'il payera', 'il dédommagera', ou quelque chose de ce genre, p. ex.:

Myra 5, l. 3. (cf. p. 34): *mēne: itlehi: qati: trēmili*:  
'il le payera au trésor(ier?) lycien'.

Myra 6 (cf. même endroit): *me[n]e: itlehi: qāti: trēmili*.

Pareillement Myra, *Reisen*, II, n°s 44 et 45.

Il y a encore un troisième verbe qui figure dans ce genre de phrases où *mene* est en tête; c'est *qastti* ou *qasttu* (impératif); mais ici le sens est plus douteux; par exemple:

Antiphellus 3, l. 4: *mene qasttu: eni: qlahi: ebīyehi se vedri vehñtezi*:

'— les seigneurs de ce peuple et la cité d'Antiphellus' <sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> C'est là une inscription bilingue dont voici la fin de la rédaction grecque: *ἐὰν δέ τις ἀδικήσῃ ἢ ἀγοράσῃ τὸ μνημα, ἢ Λητῶν ἀπτόν ἐπιτρέψ[ει]*, c'est-à-dire qu'elle est toute différente du texte lycien. Il va sans dire que,

Rhodiap. 2, l. 6—8: *mene : qastti : maliya : | vedrēñni :  
se itlehi : trēm̄mili | huvedri :*

'— le sénat municipal et le trésor(ier?) de la confédération lycienne'.

Sura, l. 3: *mene : gla : qastt ebi : surezi :*

'— ce peuple de Sura'.

Est-ce que *qastti*, *qasttu* signifie quelque chose de pareil aux deux verbes précédents (apparenté à *qati*?), ou, comme le pense M. Torp, p. 39 — pour des motifs assez faibles, il est vrai — est-ce «forcera (à payer?)», par conséquent 'demandera raison de (= ἐγκαλεῖ), jugera (= ἐκδικάσει), punira', ou quelque chose de ce genre? Je l'ignore. Les mots *eni*, *maliya*, etc., qui, au point de vue de la forme, peuvent tous être au nominatif et au datif, seraient, dans le premier cas, des datifs, et alors il faudrait comprendre *mene* comme lorsqu'il accompagne *tubidi* ou *qati*; dans le dernier cas, ces mots constitueraient le sujet, et alors *mene* se rapporterait à la personne qui fait l'action énoncée dans la proposition précédente. Je ne saurais donc donner raison à M. Torp quand il dit (p. 13): «Welche die Bedeutung des *qasttu* auch sein mag, entweder ist *mene* Subjekt und *eni* Dativ, oder *mene* ist Objekt und *eni* Subjekt; ein drittes ist nicht möglich» — Mais, certes! (*Me*)ne est en

---

dans les épitaphes bilingues, la rédaction lycienne ne s'adresse qu'aux Lyciens eux-mêmes, et la grecque aux Grecs résidant dans le pays ou qui venaient le visiter (cf. Imbert, *Mém.*, IX, 213), mais il fallait bien supposer qu'en raison de la grande différence des usages funéraires, il ne viendrait pas facilement à l'esprit de ces Grecs de se servir directement des tombeaux lyciens. Ce qu'on avait surtout à craindre, c'était qu'ils n'endommageassent le tombeau par antipathie nationale ou, par exemple, pour en utiliser les matériaux ailleurs. Par suite, le passage en question diffère toujours dans les deux textes correspondants; en effet, la rédaction grecque ne renferme jamais de règles pénales spéciales à l'égard de l'emploi illégitime du tombeau, mais seulement des malédictions générales contre quiconque le profane d'une manière ou d'une autre. Par contre, dans les inscriptions moins anciennes, rédigées en grec seulement, il en est comme dans les anciennes en lycien.

tout cas le régime direct, et ne saurait jamais être autre chose ; mais néanmoins *eni* pourrait très bien être un datif.

Au contraire, on ne se sert que de *me* (tout seul ou allongé d'un des autres suffixes enclitiques, sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, mais qu'ici je laisse provisoirement de côté) et jamais de *mene*, quand *tubidi*, *tubeiti* est suivi d'un régime direct déterminé indiquant la peine ou l'amende dont le violateur est passible ; il en est toujours de même avant le verbe *tlidi*, *tleiti* (plur.?), mot propre pour 'il donnera, payera' = *δώσει, ἀποδώσει, ἀποτείσει, ἐκτείσει*, etc.

Pour citer des exemples :

Levissi (*Reisen*, II, p. 3, n<sup>o</sup> 6), l. 3 : *meiye* [t]ube[ɨ]ti  
*punamaθθi* : *aladahali* : *ada* : Δ :

'il(s?) sera (seront?) tenu(s?) de leur payer en  
amende(?) — 10(?) adas (mines)' <sup>1</sup>.

Lim. 13, l. 3—4 : *me* *tlidi* : *kbisñtqta* : *qñmqm[a]* :  
*qlēbi* : — [—] | *se* *tlidi* : *trzzubi* : *qñmqma* : *kbisñtqta* :  
*uwa* : [—] :

'il payera *x* ammamas (drachmes) à ce peuple-ci —  
et payera à Trzuba(?) *x* ammamas'.

Lim. 36, l. 3—4 : *me* *tlidi* : *eni* *qlahi* : *ebiyehi* : *nuñ-*  
*tqta* | [q]ñm[q]ma :

'il payera aux seigneurs de ce peuple *x* ammamas'.

Lim. 5, l. 2—3 (voir p. 22) : *me* *tleiti* : *puwa* : *aitqta* :  
*añmqma* ; etc.

'il(s?) payera (-ront?) une indemnité(?) de *x* ammamas'.

Je regarde comme prouvé par là que *mene*, *mene* désigne partout le régime direct, ou plutôt qu'ici *-ne* fonctionne comme une forme pronominale enclitique à l'accusatif et renvoyant

<sup>1</sup>) Inscription bilingue ; voici ce qui (avec la proposition précédente qui s'y rattache) y correspond dans la rédaction grecque : καὶ ἂν τις ἀδικήσῃ τὸ μνημα τοῦτο, ἐξώλεα [x]αὶ πανώλεα εἴῃ αὐτῷ πάντων. Cf. p. 41, note 1. Concernant *aladahali*, voir plus bas.

régulièrement à quelque chose qui a été mentionné dans ce qui précède. Du reste, M. Torp, lui aussi, a laissé entrevoir la possibilité de concevoir çà et là *-ne* comme un « régime direct enclitique » (p. 22 *ñtene*, p. 27 *epñne*); mais il n'a ni soutenu cette pensée, ni tiré les conséquences qu'elle renferme<sup>1</sup>).

Or, la désignation enclitique de l'accusatif *-ne* se trouve aussi suffixée à des particules autres que *me*; tel est surtout fréquemment le cas après *se* comme *sene* ou *sene* (Rhod. 1 b, l. 5), *señne* (Xanth. 4, l. 4, voir plus bas; Tlos Ikuv., l. 2, 6); ensuite *seine*, *ñtene*, et encore d'autres peut-être; p. ex.:

Kechiler 1 (Imbert, *Mém.*, X, 38): *ebēñne*: *χυρα*: *mene*  
*prñnavatē* | *triyētezi*: *sene* *piyētē* | *ladi ehbi se tideime*:

'ce tombeau, il l'a construit, Triyētezi, et il l'a assigné à sa femme et (ses) enfants'.

Lim. 42, l. 4: — *sene perepñ*: *itlehi*: *qāñti trñmili*:

'et en outre il(s?) le payera (-ront?) au trésor(ier?) lycien'.

Deré Agassy (Heb.-Kal., p. 33, n<sup>o</sup> 41, Imbert, *Mém.*, X, p. 31, 32): *ebēñne*: *χυρα*: *mene* *prñnavatē* *χakbiya*  
*hrppi ladi ehbi se tide[i]me*: *seine* *ñtepitatu*

'— et qu'ils l'y ensevelissent'.

Tlos (Imbert, *Mém.*, VIII, p. 456; « pierre de taille »):  
*ñtene putinezi tuwet[e]* | *priyabuhamah kbatru n[?]* | *mlttai-*  
*mi*, etc.

'là-dedans l'a dédiéee, Putinezi, (la statue de) la fille de Priyabuhama, N[?]mlttai, etc.

<sup>1</sup>) Cf., par ex., p. 28: « *ti* hat wie *mene*, *me* u. s. w. keine eigene Akkusativform », ou p. 30: « *-ne* haben wir als ein scheinbar ziemlich bedeutungsloses Element in *sene*, *seine*, *meine* u. a. erkannt ». — Il faut bien distinguer de ce *-ne* pronominal et enclitique un autre *ne*, la négation ordinaire, 'ne ... pas', à côté de *ni* réuni à l'impératif. C'est à M. Torp que revient l'honneur d'avoir constaté définitivement ces mots importants; cf. Imbert, *Mém.*, IX, 225, note 4.

Enfin, ce même *-ne* se rencontre quelquefois suffixé au sujet, le nom propre du fondateur, au début des épitaphes. Ici, comme dans le texte cité en dernier lieu, *-ne* se rapporte naturellement au monument en question, quel qu'il soit, et ordinairement sans qu'aucune addition expresse caractérise ultérieurement ce dernier. Il en est ainsi à

Lim. 41: *χῆτλαπανε πρῆनावате περικληθε μακίναζα επῆ-  
τιβαζακ τιδεϊμι*

'Khntlapa l'a construit (le tombeau), conseiller(?) de Périclès, fils d'Epntibaza'.

Nous voyons aussi figurer à Rhodiapolis 2, 2 ce nom de *χῆτλαπα* sous la forme du génitif *χῆτλαπακ*.

Cadyanda 1 (Imbert, *Mém.*, X, 213 et suiv.): *upaziyene:  
prῆnavate | hrppi: prῆnezi: ehbi*

'Upazi(ye?) l'a construit pour ceux de sa maison'.

A Myra, *Reisen*, II, n° 43, nous trouvons le nom d'*Upazi*.

C'est peut-être encore ici qu'il faut rapporter Xanthus 5a:

*payava: manaxine: prῆnavate: prῆnavα: ebēñne.*

Reste seulement à savoir si le deuxième mot est, à lui-même, *manaxine*, ce qui proprement est le plus vraisemblable, ou si c'est = *manaxi* + *-ne*: 'Payava Manaxi(ne?) a construit ce tombeau (cette maison)'.

Enfin il faut noter la forme *-ne* pour *-ne*: Tlos (Heb.-Kal., p. 22, n° 8; Imbert, *Mém.*, X, 27; stèle funéraire):

*mexisttēne: ep[ñ] | tuvete:*

'Mekhiste (= gr. *Μεγίστης* ou *Μεγιστεύς*) l'a en outre établie'.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur les différentes formes enclitiques de l'accusatif que nous avons rencontrées dans ce qui précède, je tâcherai d'exposer comment je conçois la chose. Il va sans dire qu'avec les moyens dont

nous disposons, il est impossible de prouver les détails de l'évolution supposée; par conséquent je ne le donnerai naturellement qu'à titre d'hypothèse.

Je regarde comme rendant la forme primordiale de l'accusatif enclitique du pronom démonstratif (anaphorique) une forme  $\varrho^1$  qui, dans le cas où le mot auquel elle s'appuie, se termine par une voyelle, surtout *e*, ne figure qu'en tant que nasalisation de cette voyelle. En effet, la nasalisation (*a*,  $\varrho$ ) est en définitive la caractéristique proprement dite de l'accusatif singulier, tant dans les noms que dans les pronoms (c'est ainsi que nous trouvons pour *ebe* la forme de l'accusatif *eb $\varrho$* , par exemple, *eb $\varrho$  prñnavq*, Port Sevedo, (*hrñmq*) *eb $\varrho$* , Rhod. I b, l. 8, voir p. 25). Ainsi nous avons, avec *me* initial, *m $\varrho$*  (= *me* +  $\varrho$ ), qui ne figure surtout que dans la combinaison *m $\varrho$ ti* (p. 35; par contre dans des expressions telles que, p. ex., *sttatim $\varrho$  : sttala*, Stèle de Xanthus, face nord, l. 7, *adem $\varrho$* , *ibid.*, face est, l. 61, *m $\varrho$*  est assurément autre chose, peut-être un adverbe signifiant 'aussi', 'encore', 'de plus' [= *me* +  $\varrho$ , p. 34?]; cf. Torp, II, p. 43).

Nous avons, avec *se* initial, *s $\varrho$*  à

Sidek-Yaïla (Phellus 3, *Reisen*, I, p. 128, n° 100):

*ebñn $\varrho$  : xp $\varrho$ q : m $\varrho$ n ad $\varrho$  : xreh $\varrho$ nube : s $\varrho$  piy $\varrho$ t $\varrho$  : vaziyeye |*  
*se y- $\varrho$ ni :*

'ce tombeau il l'a fait, Khreh $\varrho$ nube, et ils l'ont assigné à Vaziye et à (son) père(?)'.

Cf. *sene piy $\varrho$ t $\varrho$* , Kechiler 1 (p. 44) et 2.

Cependant la susdite forme courte de l'accusatif peut s'entendre par l'adjonction d'un élément *-ne* ou, avec une nasalisa-

<sup>1)</sup> Thème *e*, premier terme des pronoms composés *e-be* et *e-bi*?. Je serais porté à supposer que dans le pronom possessif *ehbi* 'son' (eius, suus), nous sommes en présence du génitif original de ce thème, *eh*, + un affixe *-bi*, la même chose que dans *ebi*. En tout cas je ne saurais me sentir satisfait par le rattachement de *ehbi* au sanscrit *sva-s*, etc. (Bugge, p. 30), rattachement où et la forme (*e* prothétique, *b* pour *v*, *i*) et le sens font naître des doutes.

tion répétée, *-nē*. C'est ce même élément que nous rencontrons dans l'accusatif *ebēñnē* (rarement *ebēnē*, *ebeñnē* ou *ebñnē*; cf. Imbert, *Mém.*, X, 48; *ebēñni*, Pinara, *Reisen*, I, p. 55, n° 22; Stèle de Xanthus, face sud, 1), forme qui a ordinairement remplacé la forme courte *ebē*; si l'on écrit régulièrement ici *ñn*, tandis que nous trouvons ordinairement *n* simple dans la forme enclitique, cette circonstance doit indubitablement tenir à l'accent fort (de la syllabe *-bēñ-*). Précisément parce que cette extension ne se rencontre qu'à l'accusatif, il est inadmissible de rattacher cette forme à des formations adjectives telles que *vedrēñni*, *χbidēñni* et analogues. M. Holger Pedersen, à qui je dois des remerciements pour diverses indications dont a profité la revision du présent travail, me fait observer que sans doute on ne saurait expliquer l'élément suffixé en question que comme un redoublement de la caractéristique de l'accusatif (de même genre que, par exemple, la marque redoublée du génitif *s* qui apparaît dans le parler vulgaire de Copenhague, *hanses*, *dereses* pour *hans* 'son', *deres* 'leur'), redoublement qui se sera introduit dans un moment où la caractéristique de l'accusatif avait encore une forme plus pleine que la simple nasalisation de la voyelle. Voilà une hypothèse que je trouve fort plausible; en conséquence, je crois qu'il faut partir d'un accusatif (\**en*) \**ēn* qui s'étend en (\**ēn-ēn*) *ēñnē* ou *ēnē*.

Or, lorsqu'un pareil accusatif pronominal s'emploie enclitiquement, il s'est, pour ainsi dire toujours, produit un affaiblissement phonétique, bien qu'à un degré différent. A cet égard, on peut d'abord citer la forme *ēne*, qui se produit le plus nettement quand elle est jointe à un mot pleinement accentué tel que les noms propres mentionnés à la page 45. C'est ainsi que nous avons *upaziyene*, Cadyanda 1, lequel peut très bien s'expliquer comme *upazi* + *ēne*, sans qu'il faille recourir à une forme d'ailleurs inconnue de ce nom, *upaziye* ou *upaziye*. Un *a* ou un *e* précédent absorbe la voyelle initiale du mot enclitique, de sorte qu'il ne reste que la nasalisation:

*χ̄ñtlap̄ne*, Lim. 41, pour *χ̄ñtlapa + ñe*. Si, par opposition à *eb̄ñ̄ne*, nous avons ici, non seulement un *n* seul, mais aussi un *e* final, et non un *ē*, ce fait doit tenir au manque d'accent sur le mot enclitique: c'est ce dernier qui a fait disparaître une nasalisation ayant existé autrefois, *-nē*. Toutefois nous avons un exemple de la nasalisation dans la forme *mex̄istt̄ne*, Tlos, = *mex̄istte + ñe*. Probablement que nous avons encore un *ñe* enclitique dans les formes *m̄ene* (p. 37) et *s̄ene* (p. 44) = *me, se + ñe*. Pourtant, à la rigueur, *ē* aurait pu naître ici secondairement de *e* (dans *mene, sene*) sous l'influence du *n* qui vient après, de même que nous trouvons à la fois (*ñ̄tepīt̄ne*, Xanthus 4, et (*hr̄ppit̄t̄ne*, Rhod. 1 b, *zahama* et *zah̄mq̄*, Lim. 4. Par contre, pour les combinaisons où entrent des noms propres, une pareille explication serait moins vraisemblable et peu satisfaisante.

C'est ici que vient enfin s'adjoindre la forme ordinaire, la moins primitive, où, sous l'influence du manque d'accent, la voyelle nasale de la première syllabe a disparu complètement, et où il ne reste que le dernier élément *-ne* (rarement *-ñ̄ne, -nē?*). C'est cette forme qui se présente dans *mene* (*m̄ēñ̄ne*), *sene* (*s̄ēñ̄ne*), *seine*, *ñ̄tene* (*ñ̄tenē?*, Sura, l. 5; *ñ̄tenē?*, Stèle de Xanthus, face sud, l. 8), etc. (et ainsi peut-être aussi dans *manax̄ine*, Xanth. 5 a, si en somme ce mot rentre dans cette catégorie, voir plus haut; au reste, quant à cette dernière forme, il faut noter qu'en tout cas *i* ne pourrait pas se nasaliser, — dans l'écriture, du moins, il ne se rencontre jamais nasalisé — et qu'on pourrait penser que des différences d'accent tonique ou de quantité, ou bien des analogies tirées de la flexion auraient pu avoir aussi pour résultat qu'un éventuel *manax̄i + ñe* a été traité autrement que *upax̄i + ñe*).

De même qu'à proprement parler ce *-ne* ne représente, au point de vue de l'étymologie, que l'accus. sing., de même les textes s'en servent le plus fréquemment dans ce sens; toutefois, on a aussi des exemples où il est employé comme accus. plur.



(cf. plus loin), cas qui n'a pas eu de forme enclitique particulière; tel nous le verrons plus bas, par exemple, dans Xanthus 4, l. 5.

Mais continuons de considérer les différentes formes commençant par *me*; nous en trouvons alors, outre celles qu'on vient d'étudier, deux autres, d'une fréquence particulière et dont on a jusqu'ici méconnu tout à fait la fonction, je veux dire *mei* et *meiye*. Et cependant, l'interprétation de ces deux formes est, selon moi, si simple et si évidente qu'il y a lieu de s'étonner que personne ne s'en soit avisé jusqu'ici.

Pour *mei*, le sens 'y' ou 'ici' saute tellement aux yeux dans certains passages, qu'il n'a pas pu échapper à mes devanciers. Mais nul n'a soutenu jusqu'au bout cette considération; le plus souvent on a regardé tout bonnement *mei* comme synonyme de *me*, par conséquent, selon l'opinion antérieure, comme un pronom qui pourrait être également bien un nominatif ou un accusatif ou quoi que ce soit. Mais le suffixe *-i* a sa signification tout à fait tranchée.

*Mei* se compose de la particule *me* + *-i* (*-ei*?), qui est une forme enclitique de pronom (ou adverbe pronominal) démonstratif avec le sens de locatif (sing.) et renvoyant à quelque chose qui vient d'être mentionné. Nous avons la même terminaison locative, par exemple, en *ebei* 'ici', du thème *ebe* 'celui-ci'. Toutefois, comme on ne peut pas bien admettre que cette terminaison même ait pu être ajoutée immédiatement à la particule *me*, il faut sans doute supposer que la forme enclitique du locatif a été, dès l'origine, *\*ei*, du thème *e-* mentionné p. 46, note, et qu'ici l'*e* a disparu de même que devant *-ne*, p. 48.

Ce même suffixe peut se joindre aux particules *se* 'et', et *tibe* 'ou', d'où résultent *sei* 'et y', *tibeï* 'ou y'. A ces différentes combinaisons peuvent encore venir se joindre quelquefois d'autres mots enclitiques, par exemple, *meiti*, avec le *ti* mentionné à la

page 36, tout comme dans *mēti* on l'a joint à *me* + un accusatif enclitique, pp. 35, 46; *seine* 'et ibi eum', et analogues.

Quant au mot *mei* lui-même, il y a cependant une particularité qui le sépare de toutes les autres combinaisons commençant par *me*, ce qui a considérablement facilité, en certains cas, la reconnaissance de son sens locatif. C'est que *mei* peut figurer à n'importe quelle place dans la proposition, en abandonnant tout à fait le sens de la particule *me* qu'il renferme; au lieu de signifier 'et y', 'et ici', il peut s'employer seulement dans le sens de 'y', 'ici', c'est-à-dire 'à l'endroit nommé dans ce qui précède'. A coup sûr, pour expliquer ce phénomène, on n'a pas à recourir à la supposition qu'à proprement parler *me* serait un thème pronominal dont *mei* serait le locatif (cf. p. 16). On n'en doit évidemment chercher l'explication que dans le peu de corps de l'*-i* enclitique, ce qui limite considérablement la possibilité de son emploi et qui, par exemple, en empêche l'usage après un mot en *-i*. Cela a eu pour suite que généralement (excepté après *se* et, ordinairement, après *tibe*) on se sert du *mei* plus substantiel au lieu du simple *-i*, sans que le *me* qu'il renferme, et qui est en lui-même assez incolore, n'implique plus aucun sens.

Il faut bien distinguer de ce *mei*, *sei* les formes *mey-*, *sey-* devant un mot commençant par une voyelle (accentuée?). En effet, nous n'avons ici — c'est là du moins la règle, — que le simple *me*, *se*, et *y* n'y figure qu'à titre de son auxiliaire inséré pour écarter l'hiatus entre *e* et la voyelle qui vient après, par exemple, *me y-adē*, Lim. 32 (p. 25), 17 (voir plus bas), *se y-atli*, Xanth. 2, 6, *se y-gni*, Myra 2, 2. Par contre, *meyē*, Myra 5, et *meyē*, Myra 6, doivent être pour *mei ē* (voir p. 34; de même *sey-epñtadi*, Sura, p. 11?); à Ant. 6, on écrit *meiyadi* pour *mei adi*.

La seconde des susdites formes, *meiye*, regardée, ainsi que *me*, comme forme latérale fortuite de *me* par la plupart de mes prédécesseurs, se compose en réalité de la particule *me* + *-iye* (proprement *\*eiye?* cf. *\*ei?* p. 49) qui est une forme

démonstrative enclitique pour le datif sing. et plur., et parallèle, par exemple, à *ebeiye*, de *ebe*; cf. *iyamaraye*, datif sing. du nom propre *iyamara*, ou *ehbiye*, dat. plur. de *ehbi*, 'son', etc.<sup>1)</sup>

Nous trouvons ce même *-iye*, toujours avec le même sens et aucun autre, précédé de différents autres mots, dans *seiye* = *se* + *-iye* 'et ei, iis' (que certains savants, entre autres M. Imbert, *Mém.*, IX, 220 et à d'autres endroits, regardent, à tort, comme un pronom relatif); *tibeiyē* (?Hoïran, *Reisen*, II, n° 30) = *tibe* + *-iye*, 'vel ei, iis'; *tiye* = *ti* + *-iye*, 'qui ei, iis' (regardé à tort par M. Torp, p. 18, comme un mot à part, pronom relatif indéfini); *hrppiye*, dans des composés verbaux, = *hrppi* + *-iye*, etc.<sup>2)</sup>

Après cette forme dissyllabique *-iye*, on ne peut ordinairement pas employer d'autres formes pronominales enclitiques que le *ti* relatif (*seiye-ti*, p. 8). Un *ne* qui vient après, est toujours, paraît-il, la négation, et non le susdit pronom enclitique.

Je vais citer un nombre d'exemples de ces différentes

<sup>1)</sup> M. Torp mentionne, p. 28 et suiv., cet *-iye*, expliqué par lui comme étant = *éáv* 'si'; mais il fait lui-même observer qu'il y a toute une série de passages où cette explication ne convient pas; aussi doit-il recourir là à d'autres moyens, p. ex., p. 33: «*meiye* bedeutet dasselbe wie *mei*: «hier» und auch «der», «*seiye* «und» = *se*, etc. Ceci montre clairement qu'il est absolument impossible que son explication de *-iye* comme correspondant à *éáv* soit juste.

<sup>2)</sup> J'ai hésité un peu entre l'interprétation qu'on vient de donner de *-i* et de *-iye* d'un côté, et de la conception de *-i* comme datif-locatif sing., et de *-iye* comme datif plur. seulement de l'autre. Il y a certains passages où l'on se sentirait tenté de concevoir une forme en *-i* comme datif, quoique d'ailleurs le sens soit toujours purement locatif, et, d'autre part, *-iye* s'emploie, en des proportions de beaucoup supérieures, de manière à se rapporter à plusieurs personnes. Toutefois il existe aussi un petit nombre de passages où l'on ne désigne un tombeau comme destiné qu'à une seule personne, mais où l'on emploie *-iye* en parlant de cette personne, — à moins qu'il ne faille admettre qu'il est toujours sous-entendu qu'un tombeau était destiné à plus d'un. Cependant, comme cela semble un peu hasardé, et qu'encore, comme nous l'avons vu, *-ne* est commun au singulier et au pluriel, je me suis décidé pour la manière de voir exposée dans le texte comme étant la plus vraisemblable.

formes qu'on traite le mieux en bloc, puisqu'elles figurent particulièrement souvent côte à côte dans la même espèce de propositions. Je crois que l'exactitude de mon interprétation en ressortira avec évidence :

Limyra (Imbert, *Mém.*, IX, 219): [ebēññe χυρα m]eti  
prñnavate: hla ñterusila[-h]e tideimi mei ñtepitati: hla  
se tid|[eimis ...]

'ce tombeau, il a construit, Hla, fils de Nterusila,  
afin qu'ici ils ensevelissent Hla et [ses?] enfants ...'

Au lieu de *mei* = *me*<sup>1</sup> + *-i*, 'et hic' ('ut hic [sepeliant]'), on aurait aussi pu, sous le rapport du style, employer *me* 'et' (p. 17) ou *mene* 'et eum' (p. 38); mais cela n'autorise nullement à dire comme M. Imbert, *l. c.*: «Le pronom *me*, *mei* de ces textes n'est, on le voit, autre que le mot *mene* de Myra 4».

Myra 5 (*Reisen*, II, p. 34, n<sup>o</sup> 47): χυρα: ebēññe: men  
ade: [hrixññ]a ñene: ehbiye: mei ñtepitatsñti: enehi:  
hrixññnah[: es]edēñnevē:

'ce tombeau, il l'a fait, Hrikhmna pour ses sœurs(?),  
afin qu'ici ils ensevelissent la parenté (voir plus bas) du  
père de Hrikhmna'.

La plupart des interprètes regardent la forme *ñtepi-tasñti* comme une formation de futur de *ñtepi-tadi*, *-tati*. Tant qu'on n'aura pas trouvé d'autres exemples d'une pareille formation que ce seul (aussi Lim. 20, l. 4, et, peut-être, Arneae, l. 6—7), je n'oserais pourtant pas voir en *s* — qui en tout cas ne saurait être = *s* indo-européen, voir Bugge, p. 42, — une caractéristique du futur plutôt qu'une extension de thème (cf. *qati* et *qastti*, p. 42?), et cela d'autant moins que la langue semble d'ailleurs toujours se servir du présent, même au sens du futur.

Deré Agassy (Heb.-Kal., p. 33, n<sup>o</sup> 41, Imbert, *Mém.*,  
X, pp. 31, 32): ebēññe: χυρα: mene prñnavate χakbiya  
hrppi ladi ehbi se tide[i]me: seine ñtepitatu

'ce tombeau, il l'a construit, Khakbiya pour sa femme  
et (ses) enfants, et qu'ils les y (l'y?) ensevelissent'.

*Seine* = *se* 'et' + *-i* 'y' + *-ne* 'le, les'.

Myra 4, l. 3—5 (continuation de la p. 21): *kbi tike mei nipe ñtepitatu | tibeï nipe hlñmi tuvetu hlñmi mei tuveti tike tibeï | ñtepitadi tike* (pour la continuation, cf. p. 41)

Mot à mot: 'alium quemquam hic ne sepeliunto vel hic ne (quis) *hlñmi* ponito; (si) *hlñmi* hic ponit aliquis sive hic sepelit aliquem', etc.

Cette phrase se retrouve exactement à Myra, *Reisen*, II, n<sup>o</sup> 43.

Les deux *mei*, placés l'un et l'autre immédiatement après le régime direct interverti, sont = *me*<sup>3</sup> + *-i*; *tibeï* = *tibe* + *-i*.

Le thème *tuve-* (d'où *tuvetu*, impératif, *tuveti*, présent-futur) se rencontre aussi d'ailleurs ayant pour régime direct (exprimé ou sous-entendu) la désignation d'une statue (Tlos Porpax, Puntinezi, voir p. 44), d'une stèle (Tlos, plus haut, p. 45), du grand monument de Payava (Xanthus 5 b<sup>1</sup>), d'un sarcophage, *tezi* (Cyaneae, plus haut, p. 37); cf. Imbert, *Mém.*, X, 35 et suiv. Il répond pour le sens au grec ἀνίστημι, ἀνατίθημι (ἀνέθετο σωματοθήκη C. I. G. 4290) et signifie 'poser, élever, ériger' (un assez grand objet destiné à rester en place?). Comme ἀνατίθημι, il devient partiellement synonyme de 'dédier' (inscription de Porpax); toutefois, de là à attribuer d'emblée à *tuve-* le sens de «donner», il y a loin (Bugge, p. 41; Torp, II, 10). C'est pourquoi je suis fort sceptique vis-à-vis d'un rattachement de *tuvet(ε)* à l'indo-européen \**dovet* (*do-*; Bugge, *l. c.*), surtout parce que d'autres possibilités ne sont pas exclues, question que pourtant je n'entamerai pas provisoirement.

En conséquence, *hlñmi*, non seulement dans ces deux inscriptions identiques, mais encore dans Ikuv., l. 5, doit dé-

<sup>1</sup>) Malheureusement, cette inscription est comme d'ordinaire assez défectueuse pour ne pas se laisser déchiffrer dans sa totalité. Néanmoins on en voit assez pour regarder non seulement comme forcée, mais aussi comme tout à fait impossible la manière dont M. Torp, II, p. 11—12, se figure la construction. Les six premières lignes doivent constituer un sens à part, où *Payava* est le sujet de [*t*]u<sup>3</sup>vete, qui ne signifie pas «schenkte», et de [*p*]i<sup>3</sup>yete, et où il faut que *qla* ait été régi par une préposition, p. ex. [*éti*] (voir p. 24). Comme le montre *me*, il faut que *eravaziya*: *ebe[iy]a*: *me prñnavaxq* ait été une phrase toute nouvelle; si le *Payava* précédent était ici le sujet, on n'aurait pas pu employer *me* après le régime indirect. Si *prñnavaxq* est la 1<sup>re</sup> personne (voir p. 25), c'est seulement un peu étonnant dans le passage de la 3<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> personne; mais cela ne serait aucunement impossible.

signer un objet (de certaines dimensions) qu'il peut être question de placer dans le tombeau ou en relation avec ce dernier. M. Imbert (*Mém.*, IX, 225 et suiv.) traduit ce mot par 'urne', ce qui est peu vraisemblable à plusieurs égards (cf. p. 14, note). Un fait qui semble ultérieurement s'opposer à ce que l'on cherche la signification dans ce sens spécial d'objet funèbre, c'est l'apparition de ce mot comme premier terme du nom *Hlīmīdeve*, pourvu toutefois que ce soit là le nom d'une personne (Torp, II, 23) plutôt que d'une divinité (sépulcrale? Imbert, *Mém.*, X, 44 et suiv.). C'est pourquoi *hlīmī* désignera plutôt un objet neutre, tel que pierre, table commémorative ou quelque chose de semblable.

Lim. 8: *ebehi: χupa: meiti siyēni: sbi(ā)aza*  
'dans cette tombe repose(ra) S bikaza'.

Dans *meiti*, *mei* est =  $me^3 + -i$ , comme répétition du précédent *ebehi χupa*, ce qui montre irréfutablement que *ebehi χupa* est le locatif (cf. pp. 23, 38). Concernant *meiti*, voir p. 49; sur *siyēni*, voir p. 23.

Une expression semblable se rencontre dans une inscription de Xanthus (Imbert, *Mém.*, IX, 204):

*ebehi: isbazi: miyēsiyēni: padrñma: kumaza: meīye nepe*  
*matī tike ...yi hrppitqne:*

'dans (sur) cette *isbazi* (banquette? voir p. 19) repose(ra) *Padrñma kumaza* (p. 12), et (*me-*) il ne (*nepe*) permet (?*matī*) de lui (*-iye*) superposer personne'.

Dans cette inscription, qu'on ne connaît que par une copie de seconde main d'après Fellows, *miyē* ne saurait être correct; en tout cas, il doit contenir *mei* (*meiti*?). L'autre *meīye* est =  $me^1 +$  le datif enclitique *-iye*, qui se rapporte ici à une seule personne, en qualité de régime indirect de *hrppitqne*, infinitif de l'indicatif *hrppitadi* (voir p. 10).

Antiph. 4 (*Reisen*, II, p. 62, n<sup>o</sup> 123), l. 4—7: *hrzzi:*  
*prñnavi: mei: ñtepitati | idamakhzza: se ladq seiy[e ne:*  
*hrppitq]ti tike | kbi: hrppiye mei tadi: tike: mene: tubeiti*  
*maqhai | huvēdri: se itlehi: trñmili: ebīd alahadi ti:*  
*ebei: ñte*

'dans le compartiment («la maison») supérieur(e), ils enseveliront *Idamakhzza* et (sa) femme, et ils ne leur

superposeront personne autre; (si quelqu'un) leur y superpose quelqu'un, il(s?) en sera (seront?) responsable(s?) devant le conseil fédéral et le trésor(ier?) lycien; de même, quiconque porte atteinte là-dedans'.

*Mei* = *me*<sup>3</sup> + *-i* reproduit le locatif *hrzzi prñnavi* (voir p. 39). *Seiye ne* = *se* 'et' + *-iye* 'iis' + *ne* 'non'. Dans *hrppiye mei tadi*<sup>1)</sup>, les deux termes de la composition *hrppitadi* ont été séparés par l'intercalation du même *-iye* + *mei* 'y', employé ici au lieu du simple *-i*, qui serait inapplicable dans cette combinaison. Quant à *ebid(e)*, je lui ai supposé le sens de 'pareillement'; M. Torp (II, 33), lui aussi, le conçoit de même.

Une tournure identique à celle que nous présente cette inscription, est d'un emploi fréquent. Pour citer des exemples:

Myra (*Reisen*, II, n<sup>o</sup> 44), l. 2 (après le passage de la page 39): *se[iy]e ne hrppitati: ti[ke] hrppi[y]e mei tadi tike* (pour la suite, cf. p. 41).

Rhod. 2, l. 4—5 (concernant ce qui précède, voir p. 14): *seiye ne: hrppi|tati: tike: kbi: hrppiye mei: | tati: (suite, p. 42).*

Il ne s'agit dans cette inscription que d'une seule personne, par conséquent, *-iye* = 'lui'.

Rhod. 1 a, l. 5 — b, l. 2: *meiye ne: hrppitati || tike: iyamaraye: tibe: ladi: ehbi: hrppi[ye mei] | tadi: tike: kbi:*

Ici, (*meiye*) se rapporte au fondateur précédemment nommé du tombeau, à Iyamara, dont on répète de nouveau le nom au datif après *hrppitati tike*, avec cette addition 'ou à sa femme': cf. la construction avec *mene*, mentionnée p. 38 et suiv.

<sup>1)</sup> C'est à tort que M. Torp (II, 33 et 34) lit ici *taudi*, et Deecke (*BB.*, XIV, 209) «*taüde*». Comme le montre nettement le fac-similé des *Reisen*, il n'y a pas trace d'*u* ni d'aucune autre lettre, mais seulement, entre *a* et *d*, un enfoncement dans la pierre, qui a dû déjà exister lorsqu'on grava l'inscription, et qui s'étend de la ligne précédente, où il détermine un intervalle plus grand encore entre le **P** et le **Δ** de *ladq*, jusque dans la ligne suivante, où entre le **P** et le **X** de *trñmili* il détermine un intervalle correspondant, quoique un peu plus court. Dans Torp, *ibid.*, *hrppiye-me* est une faute d'impression.

Sura, l. 3: *hrppiye mei: tadi: tike: tike:*

Lim. 11, l. 3—5: *hrppiye mei tadi | tike: kbi: tibe  
mei mar[t]ti t[ike] | hrppi-beiye: tqtu: epnte: [...]*

'(si on) leur y superpose quelque autre ou (que) quelqu'un ordonne «qu'ils y superposent à ceux-ci (un autre cadavre)» ...'.

M. Torp, p. 29, est sûrement dans le vrai en constatant pour *martti* le sens 'il ordonne'. Ensuite le commandement lui-même s'exprime dans le discours direct avec l'impératif (cf. p. 19 et suiv.; Lim. 14, l. 4, avec l'infinitif: *tibe mei: martti: tdike: kbi: aladehane*); conséquemment, il faut employer ici, au lieu de *-iye*, le démonstratif indépendant (*e*)*beiye* 'his' (nullement «daselbst», Torp, p. 29, ce qui est *ebei*). On pourrait être tenté de comprendre ici *mei* comme un datif ('lui') régi par *martti*; mais sans doute qu'il a encore ici un sens locatif de manière à se rattacher, selon le sens général, à *hrppi-beye: tqtu*.

Lim. 13 (*Reisen*, II, p. 72, n° 151): *ebēñe: xupq:  
meti: prñnavatē erzesinube kumaza {rzzuba[h me ñtepi]|  
tqti: ebñe: ebei: tiye hupitqti tike: ebei: etlehe [s?]e  
[kbiyehi?]| me tllidi, etc.*

La dernière partie de ce texte commence par *tiye* = *ti* + *-iye* 'qui ei' (p. 51). Le fac-similé des *Reisen* porte nettement *hupitqti*, et non *hppiyeti*, Torp, p. 19, II, p. 48. Est-ce là une faute de gravure pour *hr(p)pitqti*, ou bien est-ce une composition avec le même *hu-* (+ *-pi*, p. 12) qui se trouve dans *huvetri* 'fédéral', de *vedri* 'ville, cité', cf. *συμπολιτεία*? Dans ce dernier cas, le sens serait le suivant: 'ceux qui (*ti*) déposent ici (*ebei*) quelqu'un avec lui (*-iye*)'. Cette hypothèse présenterait cet avantage qu'on évite de recourir à la conjecture d'une faute d'écriture, mais, d'autre part, cet inconvénient que *hu-* ne semble pas d'ailleurs se rencontrer dans des composés verbaux.

J'en arrive maintenant à considérer quelques détails ultérieurs mis, je crois, sous un nouveau jour par la détermination précédemment donnée des formes pronominales enclitiques, surtout de *-iye*. Il y a d'abord le verbe *eseritadi*, qui se rencontre dans les textes que voici:



Lim. 36, l. 2: *seiye ti: eseritadi: tike χupa ebehi:*

Levissi, l. 2—3: *seiye ti serita|di ti[k]e ñtat[a] ebehi  
meiye [t]ube[i]ti, etc.*

M. Torp, II, 21 et 33, lit ici *seiye-t-eseritadi*; toutefois, le fac-similé des *Reisen*, II, n° 6, me paraît porter plutôt ce que j'ai donné, et M. Imbert, par exemple, *Mém.*, X, 49, lit de même. La proposition conséquente commence par *meiye* (= *me*<sup>2</sup> + *-iye*): '(il) leur devra —, sera tenu de leur payer —' (cf. p. 43).

Ici vient encore s'ajouter Assar (*Reisen*, II, n° 100), l. 3—4, qui me paraît contenir:

*tiye: | [e]s[e]ri: ta[di:] hrpp[iye me]i: tadi: tike: kbi:*

Le dernier mot de la ligne 3 est nettement *tiye*, et non *tike*, Torp, pp. 29 et 38.

Dans l'inscription bilingue de Levissi, la partie correspondant, dans la rédaction grecque, à ce passage, est comme suit: *καὶ ἂν τις ἀδικήσῃ τὸ μνημα τοῦτο*. En raison de cela, presque tous les déchiffreurs antérieurs ont attribué à *eseritadi* un sens semblable à celui de *ἀδικήσῃ*. C'est ainsi que nous voyons traduire les deux premiers textes, p. ex., par M. Imbert, *Mém.*, X, 49 (cf. IX, 224) «un quelconque [*seiye ti*] usurpant d'aventure [*tike*] ce tombeau», et par M. Torp, p. 27 (Lim. 36): «und [*seiye*] wer [*ti*] etwas [*tike*] an diesem Grabe schädigt», ou, II, p. 33 (Lev.), «und wer in etwas diese Grabkammer kränkt». C'est à tort que dans l'un et l'autre endroit M. Torp ajoute que *χupa* et *ñtat[a]* sont des génitifs (II, p. 33, pourtant avec «? »); ce sont là des locatifs (cf. p. 54, et quant à la forme *ñtata*, Xanthus 1, 4). Deecke, qui se réglait seulement sur la ressemblance extérieure entre *ese-* (il lit «*äsäpetade*») et le grec ἐξ, traduit Lev.: «wer immer [*seiye*] etwas [*ti*] herausthun sollte etwa [*tike*] aus dem Grabraum derselben» (*BB.*, XIV, 187).

Toutefois, comme je l'ai dit à la note de la page 42, on ne peut du tout s'attendre, sur ce point, à une concordance exacte entre le texte lycien et la rédaction grecque. D'ailleurs la construction elle-même rend évident que *eseritadi* ne peut

pas signifier 'endommager, violer, usurper' ni quelque chose de ce genre; car on voit que ce n'est pas seulement un verbe transitif: outre le régime direct *tike* (que, suivant l'usage général de ce mot, on doit regarder comme désignant une personne, aliquem), il a encore un régime indirect (le datif *-iye*); enfin, ce verbe se construit avec le locatif *χυρα ebehi, ñtat[a] ebehi*.

Le mot *eseritadi* est évidemment un composé de *tadi* 'il met', le même verbe que nous avons en *ñtepi-*, *hrppi-tadi*, et d'une préposition *ese* + encore un élément que je ne sais pas démêler, *-ri-* ou *-eri-* (vraisemblablement pas = *hri-* avec *h* supprimé). Ce doit être la composition avec *ese* qui fait que le verbe peut se construire avec un datif, de la même manière que *hrppitadi*. La question est donc de savoir ce que signifie *ese*, et ici je veux dire sans ambages que selon moi il ne peut équivaloir qu'à 'avec', *σύν*. Par conséquent, le sens de *eseritadi* équivalait à *συνενθάπτει* (cf., p. ex., C. I. G. 4244: *ἐτέρω δὲ οὐδενὶ ἐξ[έ]σται συνεν[τ]αφῆναι*; 4247: *[μηδεις ἡ]μῶν ἐξουσίαν ἐ[χ]έ[τ]ω ἐξωτικῶ τινι συγχωρῆσαι [σ]υνενταφῆ[ναι]*, etc.). Traduites en grec, les deux premières inscriptions signifieraient donc:

*καὶ αὐτοῖς ὃς (δν) συνενθάψη τινὰ ἐν τῷ τάφῳ τούτῳ,*  
et Assar:

*ὃς (δν) αὐτοῖς συνενθάψη (ῆ) ἐπενθάψη τινὰ ἕτερον.*

Je base le sens cité de la préposition *ese*, entre autres choses, sur Lim. 16 b, inscription qui n'est pas proprement une épitaphe, mais qui se trouve tracée sous un bas-relief représentant une scène de combat. En voici la teneur (cf. Deecke, *BB.*, XIV, 188; Imbert, *Mém.*, X, 37; Torp, II, 13):

*tebursseli: prñnavate | ñasabala: (ou gasabala: Imb.) eke:*  
*ese: perikle | tebeta: arttuñpara: se ñparahe | telęziya*  
(ou *-ziye* Torp).

Deecke ne traduit pas *eke* et rend *ese* par «als», comme le fait Mor. Schmidt (*Zeitschr.* de Kuhn, XXV, 451); M. Imbert: «en mémoire (*eke* = «*μνείας χάρον*»), quand (*ese*)»; M. Torp:

«er (*ēke*) und (*ese*)». A mon avis, *ēke* est 'postquam, quum' (voir p. 21), et *ese* une préposition, qui selon le contexte ne peut signifier que 'avec'. Je traduirais donc: 'Tebursseli construxit monumentum (? simulacrum? tropaeum?), postquam cum Pericle<sup>1)</sup> superavit Artembaren et (Artem?)baris mercenarios (? exercitum? copias?)'. Je ne saurais partager l'opinion de M. Torp, II, p. 14, savoir que «après avoir défait Artembarès» serait «eine allzu vage Zeitbestimmung», d'autant moins que ce n'est pas, comme le croit M. Torp, le tombeau, mais bien un monument élevé en souvenir de la victoire même dont il s'agit dans cette partie de l'inscription.

Nous rencontrons aussi ce même sens de *ese* dans plusieurs passages de la stèle xanthienne, par exemple, à la face sud, l. 49—50 (54—55): *terñ: ese: humrxxxq*, non pas «das Heer und Amorges» (Torp, II, p. 14), mais 'l'armée avec A.', τὸν στρατὸν (τὸν) σὺν Ἀμόργῃ; cf. *ibid.*, l. 39 (44), 43 (48). Au reste, je regarde comme vraisemblable qu'en réalité *se* 'et' est sorti par affaiblissement de *ese* (de même dans Imbert, *Mém.*, VIII, 468, qui attribue à *ese* le sens fondamental ὄς); en effet, les idées 'avec' et 'et' ou 'aussi' se touchent de très près, et beaucoup de langues expriment ces dernières par la préposition 'avec'.

Enfin cette même préposition *ese* entre indubitablement dans le mot *esedeñneve*, dont M. Torp a traité au long, p. 5 et suiv. Il y montre péremptoirement que ce mot collectif doit signifier ou «Nachkommenschaft» ou «Verwandschaft», et, après avoir — d'ailleurs, ce me semble, sur une base assez hypothétique, — fixé ce dernier sens «Verwandschaft», «parenté» pour le mot *χῆνα*, accompagnant souvent au génitif

<sup>1)</sup> Concernant Périclès, «roi des Lyciens» vers 380—360, voir Mor. Schmidt, *l. c.*, p. 451; Six, *Revue numismatique*, III série, IV, p. 428 et suiv.; Deecke, *l. c.*, p. 189; E. Babelon, *Les Perses Achéménides* (Catalogue des monnaies grecques de la Bibl. Nationale), Paris, 1893, pp. CVI, CX—CXI, 78—79; G. F. Hill, *Catalogue of the Greek Coins of Lycia, Pamphylia and Pisidia*, London, 1897, pp. XLIII, 36 et suiv.

*esedeñneve* (p. ex., *esedeñnevi χῆnahi ehbiyehi*, Xanthus 4) il conclut que *esedeñneve* signifie «Nachkommenschaft», «postérité». C'est à ce même sens, ἔχγονοι, qu'en était arrivé Deecke par une voie tout autre, c'est-à-dire en partant de son rattachement arbitraire de *ese* à ἐξ. Si cependant *ese* signifie 'avec', cette interprétation-là ne semble pas bien pouvoir s'harmoniser avec l'étymologie, qui suggère plutôt un sens tel que συγγενής, συγγένεια. Toutefois, *esedeñneve* saurait difficilement être un composé de *ese* + un mot *deñne*-; c'est plutôt une dérivation directe d'une forme allongée de *ese*: *esede* (cf. *alade-hqne*, Lim. 14, 4, p. 10; *ebid(e)*, Antiph. 4, p. 55) + les affixes *-ñne* + *-ve*<sup>1)</sup>, et conséquemment ce mot ne renferme pas, je pense, l'idée de γένος, mais seulement l'idée de ce qui s'enchaîne (cf., par exemple, προσήχοντες, où l'on peut ajouter γένει). Or, si l'on pouvait tenir pour avéré que *χῆna* ait le sens de γένος (d'après le contexte, il pourrait aussi bien signifier 'mère', par exemple, comme le pense M. Imbert, tandis que le sens de 'épouse' (Bugge, dans Torp) ne lui conviendrait assurément pas), on pourrait admettre qu'à l'idée pleine du gr. συγγενής, συγγένεια correspondrait proprement la combinaison *esedeñneve χῆnahi*, mais de telle sorte cependant qu'en lui-même le premier mot ait essentiellement le même sens.

Un examen plus approfondi des passages (cités tout au long par M. Torp) où se rencontre *esedeñneve*, fera constater qu'il n'y en a aucun où le sens de συγγένεια ne convienne à ce mot<sup>2)</sup>, tandis qu'inversement il y en a où le sens de ἔχγονοι,

<sup>1)</sup> C'est d'une manière semblable que ce mot est analysé par Imbert, *Mém.*, VIII, 468; seulement ce savant en explique tout autrement les éléments constitutifs, et attribue au mot entier le sens de 'frère', sens dont M. Torp, *l. c.*, a démontré l'inadmissibilité.

<sup>2)</sup> Xanthus 1, par exemple, «et il assigna le compartiment (*ñtatq*) supérieur à sa femme et à *mñnereidehe esedeñnevi*». A n'en pas douter, Mnneteide a dû être le chef de la famille dont était issue sa femme, que ce fût son père ou son frère (ainé) (cf. p. 18). «La famille de Mnneteide» équivaut donc à ce que nous désignerions par «la famille de la femme».

progenies, postérité, est incompatible avec lui. Il en est ainsi de Xanthus 4 (l. 1—6), inscription intéressante et instructive à plus d'un titre :

*ebēñe* : *prñnavu* : *meti prñnavatē* | *mēmruvi* : *χñtenubeh* :  
*tideimi* | *hrppi esedeñnevi* : *χñnahi* | *ehbi(y)ehi* : *se ðurttaqi* :  
*lada señne* : *sñmati* | *tiyqi* : *kbiyehis* : *meñne* : *ni y-esu* |  
*esedeñnevi* : *epttehi* : *ñtepitan[e]* |

C'est ce que je traduirais comme suit : 'hanc domum construxit Memruvi Chntenubis filius consanguineis gentis (?) suae et thurttarum uxoribus atque eorum quos sinit (i. e., quibus nominatim permiserit ut hic sepeliant uxores quoque suas); alienos ne liceto consanguineis ipsorum sepelire'.

Dans son étude de cette inscription, M. Torp (pp. 10—14; cf. H. Pedersen, pp. 93—94) a sûrement bien distribué les propositions; mais il y a divers détails qu'il faut, je crois, concevoir d'une manière essentiellement autre qu'il ne le fait.

Quand M. Torp (p. 10) nous représente Memruvi comme ayant établi le tombeau «für die Nachkommenschaft seiner Verwandten», on trouvera aussitôt étonnant et assurément sans exemple que ce tombeau ne fût pas destiné à la génération contemporaine, mais seulement à toutes les générations futures à l'infini, et strictement parlant pas même à ses propres descendants, mais uniquement à des descendants de ses proches. Au contraire, le sens sera satisfaisant, s'il admet tous ses propres parents (mâles) à s'en servir.

*Lada* ne saurait être que le dat. plur. régi par *hrppi*, comme à Levissi, l. 2, et *ðurttaqi*, comme d'autres formes en *-qi*, ne saurait être que le gén. plur., par conséquent 'aux femmes des «thurttas»'. Il est possible que *ðurtta* signifie proprement 'socius' (Bugge, p. 76); mais en tout cas il s'emploie surtout (ou exclusivement?) des membres de la *mñti* (voir plus bas), une espèce de conseil de famille composé, à ce qu'il

paraît, de représentants des agnats mâles de la famille. Ici *ḡurtta* figure tout seul, sans addition de *mĩñtehi* (Lim. 8), dans ce dernier sens (= *οἱ μὲνδῖται*, voir plus bas, p. 70). Le sens est donc: «et pour les épouses des parents mâles qui sont en même temps membres de la *mĩñti*».

*Señne* ne saurait jamais être un mot indépendant, construit avec *ḡurttaqi* et au même cas que ce mot, comme le pense M. Torp (p. 11), et je ne puis attacher aux rattachements énoncés là plus d'importance que si en latin, sur la seule base de la ressemblance phonétique, on identifiait, par exemple, deux propositions aussi différentes que «sine sociis veniunt» et «sine socii veniant». *Señne* est tout simplement = *se* 'et' + le (-*ñ*)*ne* enclitique (voir pp. 44, 48). Or, la proposition commençant par *señne* offre, selon moi, un exemple de deux particularités intéressantes de syntaxe, que je me bornerai ici à signaler brièvement.

Nous avons évidemment dans *tiyqi* le relatif *ti* + *-y-qi*, qui doit être une caractéristique du même cas que *ḡurttaqi*, par conséquent, du gén. plur., et qui y est parallèle. Cependant, le génitif est étranger à la proposition relative elle-même, où le *ti* relatif figure comme régime direct; pour désigner qu'il faut comprendre *ti* comme un accusatif et non comme un nominatif, la langue emploie, me paraît-il, un moyen qui consiste à ajouter le *-ne* enclitique devant le verbe (à peu près comme en hébreu il faut exprimer la fonction de l'invariable  $\text{וְיָמֵן}$  comme régime direct en ajoutant un suffixe pronominal au verbe). En conséquence *se(ñ)ne sñmati ti* signifierait 'et quem (quos) sinit'. Si l'on ne veut pas admettre cette interprétation, il faudra supposer — ce que je trouverais moins vraisemblable, — qu'ici *sñmati* (cf. p. 11 et suiv.) a un double régime direct: *ti* comme régime direct personnel (quem, quos), *-ne* comme régime direct neutre (id). Par contre, l'expression du génitif *-qi* a sa place dans la proposition principale = 'et eorum quos sinit' (c'est-à-dire «et pour les épouses des parents mâles auxquels

il en donne expressément la permission, sans qu'ils soient membres de la *miñti*). Avons-nous ici une attraction toute simple du même genre que celle que nous connaissons si bien dans le grec ( $\omega\upsilon = \tau\acute{o}\tau\omega\nu \omicron\upsilon\varsigma$ ), ou faut-il peut-être expliquer autrement ce phénomène dans le lycien? C'est ce que nous n'examinerons pas ici.

Il est possible que Assar, l. 2 (—3) nous présente un pendant de l'interprétation que j'ai supposée à *-ne — ti* = 'quem, quos': *sene ñte : tqti tdi | i[s]bazi : me[i]ye : ni hr[ppi]tqtu : tike : ñmme : ladq* : c'est-à-dire 'et quem (quos) imposuerint lecto (?), ei (iis) ne superimponunto quemquam, solam (? plutôt que 'praeter', «ausser», Torp, p. 38, «mit», II, 43) uxorem'. Toutefois, peut-être qu'ici la proposition pourrait signifier également 'et qui eum imposuerint lecto (?)', comme sujet de l'impératif qui vient ensuite, ce que pourtant je trouve moins vraisemblable; en aucun cas, on ne peut concevoir *se — t(d)i* comme = *xal·déz, dé τε* (cf. plus haut, p. 14), et traduire «und sie sollen ihn hineinlegen in die Grabkammer» (Torp, l. c., II, 28, 30).

Avec *kbiyehis* commence une phrase nouvelle, comme l'a bien montré M. Torp; puis il a démontré (p. 14) d'une manière aussi ingénieuse qu'assurément juste que *niyesu*, c'est-à-dire *ni y-esu*, signifie  $\mu\eta$  (non pas  $\omicron\delta\chi$ )  $\xi\xi\acute{\epsilon}\sigma\tau\omega$  (*esu*, proprement =  $\xi\sigma\tau\omega$  seulement?). Au contraire, s'il regarde *kbiyehis* comme génitif ou datif, et qu'il pense trouver ailleurs aussi de pareilles formes en *-s*, c'est là une idée malheureuse autant qu'arbitraire, et il se trompe également en voyant en *esedeñnevi* un accusatif, qui est *esedeñnevç* (Myra 5), tandis que *esedeñnevi* ne saurait être qu'un datif, comme à la ligne 3, où il est régi par *hrppi*, ou à Xanthus 1 (voir p. 60, note 2); enfin, il n'y a pas de raison de voir en *meñne* un mot à part avec le sens de «tous». Conséquemment je ne saurais admettre sa traduction «allen anderen sei es nicht (erlaubt) ihre Nachkommenschaft (hier) zu begraben». *Kbiyehis* est un acc. plur. ordinaire (Bugge, p. 21), de *kbiyehi* qui ne signifie pas 'alius' (*kbi*), mais 'alienus'. Comme ainsi le

régime direct a été mis à la tête de la phrase, il doit forcément être suivi de *me*<sup>3</sup>, accru ici de *-ñne* = *-ne* (pp. 38, 48) — comme immédiatement avant, *señne* = *sene* — ce qui montre surabondamment que *kbīyehis* est un accusatif. Voilà donc comment surgit la simple traduction que j'ai donnée ci-dessus: 'alienos ne liceto consanguineis ipsorum sepelire'.

Également ici, *esedeñneve* semble décidément ne pouvoir signifier que 'parenté', et non «postérité»; car ce ne devrait jamais être qu'une exception qu'on ne saurait poser en règle générale, que d'être enseveli par sa «postérité» plutôt que par d'autres parents (encore plus étrange nous semble, suivant la traduction de M. Torp, la défense que d'autres ensevelissent ici leur «postérité»).

Dans diverses inscriptions, surtout de Xanthus, la règle pénale est formulée d'une manière particulière, et se joint le plus souvent immédiatement à la désignation de celui qui a établi le tombeau, sans spécifier les délits qui entraînent la peine.

Xanthus 1: *ebēñneḡ : prñnavḡ : mene : prñnavatḡ | ah-  
qqadi : pizibideh : tideimi : se : | hñpramēh : tuhes : seiye  
ñtatadḡ : miñti | aladehali : ada : O — : se y-ḡtri : ñtata |  
ada : III —*

'cette tombe (maison), il l'a construite, Ahqqadi, fils de Pizibidi et neveu de Hmprañi'.

La continuation<sup>1)</sup> se retrouve, avec peu de divergences, dans les textes suivants:

<sup>1)</sup> *Se y-ḡtri ñtata* est ici le datif-locatif (cf. pp. 25, 57) 'et dans (ou pour) le compartiment inférieur'.



Xanthus 7: *seiye ñtadę : tesi : miñti : aladaheli : ada : II*

Xanthus (10), *Reisen*, II, p. 5, n<sup>o</sup> 10: *seiye | ñtatadę tesi miñti ada II - O*

Caria (Torp, II, p. 20): *sedi | ñtatadę tesi : miñti alad | ehali adę III*

Xanthus 3: *seiye ntatetę | tesi mñti : ada | III*

Cadyanda 1 (Imbert, *Mém.*, X, p. 213 et suiv.): *seiye : ñtatąę : | tasa : miñta : meleime | se y-aladahali | ada : III*

Xanthus 4, l. 7—8: *seiye : ñtatąę : tesi miñti | aladahali : ada : III*

Xanthus 6 (Imbert, *Mém.*, X, p. 215, cf. plus haut, p. 33, note): *[...] | ñtaiyatadę tas[...]*

Xanthus (11) (Imbert, *Mém.*, X, p. 55, Torp, II, p. 20): *[...] | ñteiyatąę : tesi miñti | aladahali : ada : O - :*

Tous les déchiffreurs antérieurs ont en substance compris de la même façon ces textes, de manière que *ñtatadę*, *-tąę*, signifierait 'ensevelir' et renfermerait une condition, et que *tesi* serait un verbe, 'il payera'. Savelsberg (II, 190) traduit, p. ex., Xanthus 4: «und wenn (jemand einen andern hinein-)legt, so wird er geben (*tesi*) als Geldstrafe (*miñti*) der Gemeinde (*aladahali*) 3 Ada's». Cette même inscription est rendue d'une manière analogue par Deecke, *BB.*, XIV, 197 (cf. p. 199, Xanthus 1, etc.). M. Torp, qui a traité le plus au long ces expressions, p. 33 et suiv. et II, p. 18 et suiv., traduit: «und der hineinlegende zahle, etc.», et c'est évidemment d'une manière semblable que ces phrases sont conçues par M. Bugge, p. 41 et suiv., et, en ce qui concerne les mots *seiye ñtatadę*, *-tąę*, par M. Imbert, *Mém.*, IX, 221, note 2 (cf. X, 54 et suiv., 214 et suiv.), qui les rend par «le spoliateur quelconque du tombeau, ou peut-être l'ensevelisseur quelconque», ou, VIII, 469, «quiconque? porte atteinte au monument».

Cependant, cette manière de voir est tout à fait impos-

sible, et de fait les susdits textes doivent être compris tout autrement.

Le verbe *ñtatadē* est la 3<sup>e</sup> pers. du sing., *ñtatqtē*, la 3<sup>e</sup> pers. du plur. du prétérit en *-ē*, mentionné à la page 31 et suiv., et il ne saurait être rien autre chose. Ce verbe appartient au groupe des thèmes, le plus souvent, mais non exclusivement monosyllabiques, qui à la 3<sup>e</sup> pers. du sing. ont *-di* au présent-futur, *-de*, *-dē* au prétérit, au lieu des *-ti*, *-te*, *-tē* d'autres verbes; cf. *adi*, *adē*, *alahadi*, *puđē*, *tllidi*, *tubidi*, etc. Entre *t* et *d* il n'y a qu'une différence purement phonétique, et aucune trace de différence de mode. Par contre, à la 3<sup>e</sup> pers. du plur., on écrit toujours *t* et après *ñ* et après des voyelles nasales (et après la voyelle non nasalisée (*e*)*i*?). Or, quant aux formes *ñtatadē*, *ñtatqtē* des textes dont il s'agit ici, M. Torp dit, p. 33: «Auf *ē* endigt sonst das Präteritum. Dass aber das Präteritum nicht in einem Satze passt, wo eine Bedingung ausgedrückt wird, und wo also der Hauptsatz futurischen oder imperativischen Sinn hat, liegt auf der Hand». Il a recours alors à l'échappatoire d'expliquer ces formes comme des participes présents («der hineinlegende»). Mais un participe présent qui a exactement la même forme que le prétérit de l'indicatif, *ñtatadē*, plur. *-tatē*, est pourtant tout à fait inimaginable. Il n'y a donc tout simplement qu'à retourner les prémisses et la conclusion de M. Torp en soutenant que, le verbe étant au prétérit, il est impossible que la phrase exprime une condition.

Puis on a supposé sans plus de façon que le verbe en question (comme à peu près tous les mots commençant par *ñte*, *ñta*) signifie 'ensevelir'. Mais le mot propre qui se rencontre nombre de fois pour exprimer cette idée, c'est *ñtepita(di)* (voir p. 10); à de rares intervalles, on rencontre, il est vrai, *ñtata(di)*, proprement 'imponere', 'instituere', avec un sens apparenté, mais pourtant un peu différent (cf. p. 13), à savoir '(lecto?) imponere', désignant manifestement l'acte de déposer le cadavre sur la banquette (? *isbazi*, p. 19); il en est ainsi à Assar: *sene*

*ñte* : *tqti tdi i[s]bazi* (p. 63), et à Sura : *sedadē : atli : hrzz[ε :]* *isbaziye* : *mete* : *ñtatuti* | *ebñne* (p. 18 et suiv.). Mais y aurait-il déjà lieu de s'étonner que, dans les textes dont il s'agit ici, on eût, dans un pareil sens, constamment employé ce mot, mais sans *isbazi*, et jamais au contraire *ñtepitadē*, il y a une particularité qui montre péremptoirement qu'ici *ñtatadē* ne saurait du tout avoir ce sens-là : c'est l'addition constante du datif enclitique *-iye*, ou bien ajouté à *se* ou bien inséré entre la particule (*ñte-*) *ñta-* et le verbe même (et en ce cas avec accommodation des voyelles, *ñtaiya-* ou *ñteiya-*). *Seiye ñtatadē*, par exemple, ne peut signifier autre chose que 'et iis (ei) impose (institue) —'. (Si Xanthus 7 porte *ñtadē*, il est possible d'y voir une faute d'écriture pour *ñtatadē*; mais il se peut aussi que nous soyons ici en présence d'un composé *ñta + adē*, avec un sens à peu près identique à celui de *ñtatadē*; cf. plus bas, p. 71, Lim. 17.)

Viennent ensuite les mots *tesi miñti*. Quant au sens de *miñti*, que les interprètes antérieurs ont traduit par 'amende', nous en avons reçu une indication fournie par une inscription grecque publiée dans *Reisen*, II, p. 22, n° 27 : *μη̄ ἐξέστω δὲ ἀνοίγειν μηθενὶ ἄνευ τῆς μίνδως, ἀλλὰ συναρα[ι]νέτωσαν αὐτοῦς, εἰ δὲ μη̄, κύριοι ἔστωσαν κωλύοντες καὶ ζημιούντες αὐτούς*. Voici à ce propos ce qu'on dit dans la note, *loc. cit.*, relativement au mot *μίνδως* : «Vermuthlich ein lykisches Wort, ein Collectivum, etwa die Gesamtheit der *συγγενεῖς* bedeutend, welche danach zu *συναραινέτωσαν* Object und in *κύριοι* Subject sind» (cf. Imbert, *Mém.*, IX, 221, note 1; X, 216). C'est évidemment le lycien *miñti* (*miñta*), et conséquemment c'est là le nom d'une espèce de conseil de famille que nous rencontrons comme particulièrement chargé de veiller à ce que les tombeaux ne soient pas profanés, et qui aura sans doute été composée de représentants des *συγγενεῖς* (p. ex., les chefs des différentes maisons, ou d'autres personnes de ce genre) plutôt que de l'ensemble de ces derniers. Seulement il ne me semble pas

tout à fait prouvé si effectivement, comme semblent l'admettre les récents interprètes, chaque famille a eu sa *mīñti*, ou si cela n'a pas plutôt été une seule institution officielle de la commune, un conseil commun composé de représentants de toutes les familles.

Le mot *tesi* a été regardé par presque tous mes devanciers comme un verbe signifiant 'il donnera, il payera'. La difficulté présentée par sa forme, différente de toutes les autres formations verbales, M. Bugge pense (p. 41 et suiv.) l'avoir écartée en l'expliquant comme un futur optatif, opinion à laquelle se range M. Torp (II, 18; 38; cf. I, 35 «soll zahlen»). Mais à en juger d'après la manière dont on emploie toujours le mot *tesi*, il ne peut pas du tout être un verbe: ce doit forcément être un substantif. C'est ce dont M. Imbert s'est aperçu, lui aussi (*Mém.*, X, 216); mais quand il pense — bien que ce ne soit que sous forme de question, — que *tesi mīñti* pourrait être «le chef, l'orateur de la *mindis*», je partage l'opinion de M. Torp, savoir que ce sens est incompatible avec le mode d'emploi de *tesi* dans d'autres combinaisons (*tesi aladehali*, voir plus bas) sans parler de ce qu'on devrait alors s'attendre au génitif de *mīñti* (*mīñtehi*?) ou, peut-être, à un composé, mais en ce cas en ordre inverse, je pense, \**mīñtitesi*, non pas *tesimīñti*. Néanmoins il est possible que *t[aza]* (ou *tasa*) *mīñtaha*, si c'est là la vraie leçon, ait le sens, supposé par M. Imbert, à Assar, l. 4—5 (suite du texte, p. 57): *mēne | tubidi : q[l]a eb[i s]e maliya : se t[aza] : mīñtaha* (cf. p. 41, et Torp, II, 22, qui lit comme on vient de le citer, *t[aza]*, et qui traduit «den Vorstehern der Mindis»; Imbert, *Mém.*, X, 225, lit *tasa mīñtaha*); mais alors cela devient tout autre chose que *tesi mīñti*. A mon sens, *tesi* (*tasa*, Cad. I) ne peut signifier que 'contribution', soit 'amende', payable à la *mindis* (*mīñti*, *mīñta* datif) par ceux qui, sans en avoir le droit, désirent se servir du tombeau, soit l'usurpent<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> Il pourrait sembler tentant de retrouver, avec M. Imbert, *l. c.*, *tesi mīñti* dans une inscription grecque, *Reisen*, II, p. 47, n° 85: *ἐὰν δὲ τις θάψῃ*

Enfin, dans plusieurs textes, vient encore s'ajouter à cela le mot *aladehali* (*aladahali*, *aladaheli*), mot dont le sens est très contesté. Guidés par des considérations étymologiques arbitraires, Savelsberg et Deecke le traduisirent par «der (Gesamt-) Gemeinde» (datif), tandis que M. Torp (II, 17—24) lui attribue le sens de «Busse»; toutefois il ajoute (p. 24): «Das Wort sieht dem Verb *alahati* [sic] ziemlich gleich; vielleicht bezeichnete es eigentlich die für dieses Vergehen zu zahlende Busse». Depuis longtemps, je trouve, moi aussi, sa concordance avec *alahadi*, infinitif *aladehgne* (voir pp. 10, 60), tellement frappante, qu'il est absolument impossible de séparer ces deux mots l'un de l'autre; cependant il ne peut pas signifier 'amende', ce qui ne conviendrait en aucune façon à côté de *tesī*; mais, à mon sens, il désigne simplement l'acte de *aladehgne* (= *τυμβωρυχία*; ou, comme nom d'agent, celui qui fait cette action?) et doit être conçu comme datif-locatif sing. ('en cas de', 'pour')<sup>1</sup>). Cf. C. I. G. 4366 l: ἐπειὶ ὁ πειράσας ἐκτείσει τῷ δήμῳ \*α[φ], καὶ ἔνοχος ἔσται [ἐγκλή]ματι τυμβωρυχίας; 4303 m (p. 1144): ἐ[ἀ]ν [δέ τις] ἄ[λλ]ον ὧδε κηδεύσῃ, ὑπο[κείσεται] τ[ῷ] τῆς τυμβωρυχίας νόμῳ;

ἀμαρτωλὸς ἔστω θεοῖς χθονίοις καὶ ὠφειλέτω Ἰστιάδων τῷ δήμῳ εἰς τὸν τουξομενδουος λόγον (δραχμᾶς) γ. Cependant, cela présente cette difficulté que, quand on dit τὸν λόγον, avec l'article, il faut suivant l'usage généralement reçu en grec que le génitif régi par ces mots — si toutefois ce n'est pas un nom propre, ce qui ne semble pouvoir être ici le cas, — ait forcément aussi l'article, par conséquent τοῦ ξομενδουος (ou τοῦ ἔσομενδουος?). Mais alors la ressemblance avec *tesī miñti* disparaît. D'autre part, l'addition de l'article montre qu'à son tour le mot en question est le nom d'une institution donnée, déterminée, et ce que l'inscription prescrit en réalité, c'est que l'amende soit payée «au peuple des Istiadéens», et soit portée «sur le compte du *xomendus*» (non «sur l'assignation du *touxomendus*», Imbert). Il semble donc que dans *ξομενδουος* — pourvu que cette forme soit vraie et non altérée déjà dans l'inscription, — nous devons voir le nom de quelque administration centrale des diverses mindis, s'il y en a eu, ou, par exemple, le nom du trésorier ou du président même de la mindis (différent du *t[aza]* ou *tasa miñ-taha*, Assar?).

<sup>1</sup>) J'ignore ce que c'est que *meleime*, Cadyanda 1. La traduction «den Alten» donnée par Savelsberg et Deecke (et répétée par M. Torp, II, 20) est une pure fantaisie, due à l'interprétation inexacte des autres mots.

4325 k (p. 1155): ἀν δέ τις [ἐ]πιβ[ιάση]ταί [τι]να κηδεῦσ[αι], τοῦτον ἄγ[ε]σθαι τ[υ]μβ[ω]ρυχίας καὶ ἀποτείσει etc.; Heberdey-Wilhelm, n° 140: ὃς ἀν [ἐ]πεμβάλη ἄλλο πτόμα, τυνβωρυχίας [κ]ατηγορηθήσετε καὶ δώση, etc.

Voici donc comment je traduirais tout ce passage :

'et pour eux (c'est-à-dire en leur faveur) on a établi une amende de *n* adas (mines) à la mindis pour atteinte portée (au tombeau)'.  
 'et pour eux (c'est-à-dire en leur faveur) on a établi une amende de *n* adas (mines) à la mindis pour atteinte portée (au tombeau)'.

Le sujet non exprimé est, à n'en pas douter, le *miñti* collectif, ce qui contient l'explication de ce que le verbe, ordinairement au singulier, *ñtatadē*, se met quelquefois au pluriel, *ñtatatē* (cf. l'inscription grecque citée ci-dessus, p. 67, *Reisen*, II, n° 27; à Xanthus 1, il faut peut-être concevoir comme un nominatif *miñti*, sans *tesi*). En somme, il faut bien admettre, je pense, qu'un particulier n'a pu ni voulu se contenter de faire de ces dispositions de son propre chef, mais qu'en général elles ont dû être sanctionnées par la mindis et, par suite, se présenter comme émanant de cette dernière<sup>1</sup>).

A mon avis, nous retrouvons, ou très peu s'en faut, ce passage dans une inscription grecque communiquée par M. Imbert, *Mém.*, X, 216 :

Μοσχίωνος τοῦ Πεδετέριος Λιμυρέως · ταγήν δὲ ἔταξαν οἱ μὲν μενδῖται τοῖς ἀνοίγουσιν τὸ μνήμα Ἀλεξανδρείου δραχμῶν ἑξ[...].

*Ταγήν*, employé ici avec le sens de 'impôt, contribution', correspondrait à *tesi*; *ἔταξαν* = *ñtatatē*; *μενδῖται* = membres de la *mindis*, et dans *τοῖς ἀνοίγουσιν* je vois une traduction approximative de *aladehali*. (Quand M. Imbert, *l. c.*, trouve que la

<sup>1</sup>) Cf. Sidek Yaila (= Phellus) [p. 46] *se piyētē*, au pluriel, et ensuite *se piyētē* : *miñti* (nom.) *ñtavqta* — ce dernier mot (aussi Rhod. I a, I. 4) n'étant certainement pas le génitif d'un participe (de quel verbe? «des ensevelisseurs»?), mais plutôt, sans doute, l'accusatif d'un substantif \**ñtavqta*, qui semble désigner quelque espèce de condition ou de paiement pour l'emploi du tombeau.

phrase *ταγήν ἔταξαν οἱ μινδῖται* «semble donner le mot à mot d'Antiphellus (4) *sei piyete piyatu miñti (etri xupu, etc.)*», je ne saurais partager cette opinion; du moins, je n'ai pu voir en *piyatu* que l'impératif, manière de voir que je suis charmé de retrouver aussi dans Torp, II, p. 24; donc, cette phrase signifie 'et ils y ont arrêté «que la mindis dispose du tombeau inférieur», etc.', par conséquent tout autre chose que cette phrase grecque.)

Au lieu de *ñtatadē* on rencontre peut-être *piye(tē)* dans une phrase correspondante:

Kirmet 1 (Torp, II, 20): *se piye aladahali*.

Selon M. Torp, ce dernier mot est pour *ada aladahali*; *piye*, très certainement, n'est pas un substantif, mais une orthographe négligée pour *piyete*. Cf. aussi p. 70, note 1.

Nous rencontrons une idée semblable sous une autre forme à Limyra 17 *a* et *b* (*Reisen*, II, p. 68, nos 138 et 136), deux inscriptions dont l'interprétation a causé de grandes difficultés, en partie à cause de leur forme à part; en effet, ce n'est pas le fondateur qui figure comme sujet, mais une autre personne, qui ne peut être que la mindis et qui lui garantit, par le présent document, la disposition exclusive du tombeau (cf. Savelsberg, II, 91—96; Deecke, *BB.*, XIV, 204 et suiv.; Imbert, *Mém.*, X, 215; Torp, 34; II, 17—18).

## a.

*esedep : lēmeye : meyadē : tesi : miñti | avahai : xupa : ebeli :  
mei : ava[h]ai | tesi : aladahali : — }*

## b.

*esedeplēmeye : meyadē : tesi : miñti : | avahai : [x]upa :  
ehbi : seine : epñ : puñtē | mei : avahia : tesi : aladahali : — }*

Le datif *esedeplēmeye* étant à la tête de la phrase, il faut que *me*<sup>3</sup> vienne après, mot entre lequel et *adē* on intercale le son de transition *y* (cf. p. 50): *me y-adē* (non *mey* = *mei*; cf., aussitôt après, *mei : avahai*); *adē*, 'il a fait', avec le régime

direct *tesi miñti*, doit avoir ici un sens analogue à celui du *ñtatadē, ñtadē*, dont on vient de parler.

*Avahai* (écrit *avahia* dans 17 b, l. 3) m'est aussi obscur à moi qu'à mes devanciers; seulement il faut relever qu'il se construit avec le locatif (*χρῆμα εβηι, mei*), et qu'il semble lui-même être le datif-locatif d'un nom d'agent, ou bien une apposition du *esedeplēmeye*, et en ce cas le désignant de manière ou d'autre comme le propriétaire légitime du tombeau, ou bien plutôt, peut-être, une désignation de celui qui d'une manière ou d'une autre viole le tombeau, par exemple, de celui qui y pénètre (Savelsberg «der Beschädiger», Deecke «der Ausräumer», Torp «der Schädiger», tous le regardant à tort comme sujet du prétendu verbe *tesi*).

Dans *b*, la seconde proposition commence par *sei*, 'et y' (ici, toutefois, on pourrait être tenté de concevoir *-i* comme datif, cf. p. 51, note 2, et parallèle à *esedeplēmeye*; mais cela n'est vraisemblablement pas permis) + *-ne*, accusatif enclitique renvoyant au *tesi* qui précède (de même, à peu près, qu'en français on peut employer 'en'), mais qui s'explique ultérieurement par le *tesi*: *aladahali* qui vient ensuite. Le verbe *puñtē* — composé ici avec *epñ* = gr. *πρός*, 'outre'; je ne crois pas qu'étymologiquement parlant ce soit = *ἐπι-εν*, Bugge, p. 84, car à *ἐπί* correspond *hῡppi*, et à *ἐν* *ñte(pi)* — est la 3<sup>e</sup> pers. du pluriel, répondant à la 3<sup>e</sup> personne du singulier *pudē* (voir plus bas); j'ai la conviction que ce verbe signifie 'concéder, permettre, admettre', et, pour son emploi, il me semble correspondre au *συγχωρεῖν* des inscriptions grecques (c'est, comme je le vois après coup, de la même manière que Savelsberg s'est aussi prononcé, II, 96, quoiqu'il comprenne ce passage tout autrement que moi; Deecke «legte»; de même M. Bugge, p. 84; M. Torp «der hinzulegende»).

Je traduirais donc comme suit ces inscriptions:

- a. 'En faveur d'Esedepleme on (c'est-à-dire la mindis) a fait (établi) une contribution (une amende) à la mindis



à (la charge de) quiconque pénétrera(?) dans ce tombeau;  
à (la charge de) quiconque y pénétrera(?), une amende  
de 15 (?adas?) pour atteinte portée (au tombeau)'.  
b. (Début comme en a) '— à (la charge de) quiconque  
pénétrera(?) dans son tombeau; et en outre ils y ont  
concédé à (la charge de) quiconque y pénétrera(?), une  
amende, etc.'

Au sujet du thème verbal *pu-*, qu'il me soit permis d'ajouter  
seulement deux textes qui, me paraît-il, viennent à l'appui du  
sens que j'ai soutenu ci-dessus ou, en tout cas, concordent  
bien avec ce sens.

Cyaneac-Tüssa 1 (*Reisen*, II, p. 27, n° 33) (après qu'on a  
d'abord dit à qui le sarcophage est proprement destiné — par  
'la famille de Makha', *esedeñneve maχah*, qui me semble devoir  
être le nominatif, quoique plusieurs détails me soient encore  
obscurs ici — on ajoute:)

*sei pñ pudę idqχre : maχah : χahbu :*

'et en outre il (on) y a admis (c.-à-d. permis d'y  
ensevelir) Idqχre, gendre de Makha'.

Myra 3 (*Reisen*, II, p. 33, n° 41): *ebęñnę : χupq : meti |*  
*prñnavatę : apñngtama | hrppi : ladi : ehbi : se tideime :*  
*mei pñ : pudę : ti ñte | χahba : ehbi : vazziye<sup>1</sup>) : kbatra.*

La fin, à partir de *mei pñ*, est traduite comme suit par  
M. Torp (p. 28): «(die), welche (*ti*) er hier innen (*ñte*) ausserdem  
(*epñ*) begrub, (sind) sein Schwiegersohn (und) Iazziye die Tochter»;  
mais sans compter que c'est là une expression bizarre et guindée,  
et qu'en ce cas *χahba* aurait indubitablement dû être précédé  
de *me* (voir p. 36), on ne voit pas bien comment un Lycien

<sup>1</sup>) C'est là, sans aucun doute, la vraie leçon (Imbert; cf. *vazziyeye*, Sidek  
Yaïla, voir p. 46), non pas *iazziye* (Bugge, Torp, ainsi que les auteurs  
antérieurs). On n'écrit jamais *i* seul devant une autre voyelle, mais y  
insère toujours un *y*.

comprendrait que *tí* serait ici le régime direct et non le sujet, comme d'ordinaire, l'ordre des mots étant exactement le même. On serait plutôt tenté de traduire: 'lequel a en outre admis là-dedans son gendre Vazziye (et sa) fille'; mais cela présenterait cette difficulté que *χahba*, *kbatra*, quoique régimes directs, sont des nominatifs, ce qui doit toujours être étonnant, quoique M. Bugge, p. 84, n'ait pas hésité à admettre cela (avec une autre traduction, d'ailleurs inadmissible, du reste).

Comme de plus la position de (*tí*)*ñte* après le verbe est assez surprenante, il est possible qu'on doive traduire: 'ici il a en outre admis ceux qui (sont déjà) là-dedans, son gendre, etc.' Alors, peut-être, les nominatifs *χahba*, *kbatra* pourraient s'expliquer comme tenant à une attraction syntactique vers le relatif *tí(ñte)* 'qui (intus sunt)'.  
 Quelques autres cas où, paraît-il, nous trouvons des formes de ce même verbe, sont peu clairs; il en est ainsi de *putu*, impératif? (Tlos, Izraza, l. 13, 17).

Relativement aux textes précédents, cf., p. ex., *Reisen*, II, p. 44, n<sup>o</sup> 80: *συνεχώρησεν δὲ κηδευθῆναι καὶ τῶ ἀνδρὶ τῆς θυγατρὸς αὐτῆς Εὐτύχη*, etc., et, quant à la dernière traduction de *tí ñte*, C. I. G. 4207: *Ἐλένη — τὸ μνημεῖον κατεσκεύασεν ἑαυτῇ καὶ οἷς αὐτῇ ἐνέθαψεν Ἀπολλωνίδη υἱῶ αὐτῆς καὶ Ἐλένη — ἐγγόνῃ αὐτῆς* (cité aussi par M. Torp, p. 27).

Un mot qui se relie peut-être au susdit thème verbal, est *puwa* (Lim. 5, voir pp. 22, 43), qui semble signifier 'indemnité', 'amende' ou quelque chose de semblable; peut-être que c'est proprement *συγχώρημα* 'permission, (prix d')admission'.

## I. Index des mots et des suffixes.

<i>agq</i> . . . . .	25.	<i>-iye</i> . . . . .	8. 22. 50 et suiv.
<i>adę</i> , <i>adi</i> . . . . .	9. 19. 66. 71.	<i>ikuveti</i> . . . . .	29.
<i>avahai</i> . . . . .	72.	<i>isbazi</i> . . . . .	19. 23. 54. 66.
<i>aladehali</i> . . . . .	69. 70.	<i>kbi</i> . . . . .	7. 63.
<i>aladehane</i> . . . . .	10. 56. 60. 69.	<i>kbiyehis</i> . . . . .	63. 64.
<i>alahadi</i> . . . . .	10. 11. 66. 69.	<i>k̄mmis</i> . . . . .	13.
<i>-ai</i> . . . . .	25. 61.	<i>kuma</i> , <i>-za</i> . . . . .	12. 54.
<i>-de</i> , <i>-dę</i> . . . . .	33. 66.	<i>qastti</i> , <i>-tu</i> . . . . .	41. 42. 52.
<i>-di</i> . . . . .	34. 66.	<i>qati</i> , <i>qañti</i> . . . . .	41. 42. 52.
<i>ebehi</i> . . . . .	13. 23. 38. 54.	<i>lada</i> . . . . .	25. 61.
<i>ebei</i> . . . . .	10. 24. 49. 56.	<i>lati</i> . . . . .	21.
<i>ebeiye</i> . . . . .	51. 56.	<i>maliya</i> . . . . .	42.
<i>ebehi</i> . . . . .	24.	<i>manayine</i> . . . . .	45. 48.
<i>ebette</i> . . . . .	25.	<i>martti</i> . . . . .	56.
<i>ebeę</i> . . . . .	46.	<i>masasi</i> . . . . .	39.
<i>ebeñneę</i> . . . . .	38. 39. 47.	<i>me</i> . . . . .	15—28. 35—40. 43. etc.
<i>ebid(e)</i> . . . . .	55. 60.	<i>mei</i> . . . . .	16. 49 et suiv.
<i>ehbi</i> . . . . .	46 n.	<i>meiyadi</i> . . . . .	50.
<i>epñ</i> . . . . .	72.	<i>meiye</i> . . . . .	49 et suiv.
<i>ese</i> . . . . .	57—60.	<i>meiti</i> . . . . .	8. 49. 54.
<i>esedeñneve</i> . . . . .	59—64.	<i>mey-</i> . . . . .	34. 50. 71.
<i>eseritadi</i> . . . . .	56—58.	<i>meyadę</i> . . . . .	25. 50. 71.
<i>esu</i> . . . . .	63.	<i>meyę</i> . . . . .	34.
<i>ę</i> . . . . .	34. 46. 50.	<i>meleime</i> . . . . .	69 n.
<i>ęke(pi)</i> . . . . .	21. 23. 34. 59.	<i>μενδῖται</i> . . . . .	62. 70.
<i>-ęne</i> . . . . .	47.	<i>mene</i> . . . . .	26. 27. 37—49.
<i>ęneę</i> . . . . .	24.	<i>meñne</i> . . . . .	38. 48. 63. 64.
— . . . . .	47. 48.	<i>mete</i> . . . . .	18.
<i>ęni</i> . . . . .	23. 42. 43.	<i>meti</i> . . . . .	8. 26—28. 35—37.
<i>ęti</i> . . . . .	24.	<i>metisetise</i> . . . . .	35 n.
<i>ętri</i> . . . . .	24. 64 n.	<i>meyisttęneę</i> . . . . .	45. 48.
<i>vazziye</i> . . . . .	73.	<i>mę</i> . . . . .	(9.) 35. 46.
<i>hl̄m̄mi</i> . . . . .	53. 54.	<i>męyeę</i> . . . . .	34.
<i>hl̄m̄mideve</i> . . . . .	54.	<i>męne</i> . . . . .	26. 37. 48.
<i>hupitati</i> . . . . .	56.	<i>mętę</i> . . . . .	9.
<i>hrzzi</i> . . . . .	18. 39.	<i>męti</i> . . . . .	24. 26. 35. 46.
<i>hri</i> . . . . .	12. 13. 58.	<i>müye</i> . . . . .	54.
<i>hr̄m̄mq</i> . . . . .	19. 25.	<i>μίνδης</i> . . . . .	67.
<i>hrppi</i> . . . . .	12.	<i>m̄ñti</i> . . . . .	61. 67. 68.
<i>hrppiye</i> . . . . .	51. 55.	<i>mluhidaza</i> . . . . .	12.
<i>hrppitadi</i> . . . . .	10.	<i>m̄ñnereidehe</i> . . . . .	60 n.
<i>đurtta</i> , <i>-ai</i> . . . . .	61.	<i>ne</i> . . . . .	44 n. 51.
<i>-i</i> . . . . .	12. 49 et suiv.	<i>-ne</i> . . . . .	27. 39. 43—48. 62. 63. 64.
<i>(iazziye</i> . . . . .	73 n.)	<i>-neę</i> . . . . .	47. 48.

<i>ni</i> . . . . .	44 n. 63.	<i>sene</i> . . . . .	44. 46. 48.
<i>nīyesu</i> . . . . .	63.	<i>señne</i> . . . . .	44. 48. 62. 64.
<i>ñke</i> . . . . .	21.	<i>seweti</i> . . . . .	8.
<i>ñtadę</i> . . . . .	67. 72.	<i>seti</i> . . . . .	8.
<i>ñtavqtą</i> . . . . .	70 n.	<i>sę</i> . . . . .	46.
<i>ñtaiya(tadę)</i> . . . . .	67.	<i>sęne</i> . . . . .	44. 48.
<i>ñtata</i> . . . . .	13. 25. 57. 64 n.	<i>siyeni</i> . . . . .	23. 24.
<i>ñtatadę, -di</i> . . . . .	13. 65. 66. 67. 70.	<i>sladqi</i> . . . . .	25.
<i>ñtatąę</i> . . . . .	65. 66. 70.	<i>sñmati</i> . . . . .	62.
<i>ñte</i> . . . . .	9. 13. 74.	<i>taza, tasa</i> . . . . .	68. 69 n.
<i>ñteiyę(tąę)</i> . . . . .	67.	<i>tdi</i> . . . . .	63.
<i>ñtene</i> . . . . .	44. 48.	<i>te</i> . . . . .	10. 18. 24.
<i>ñtepi</i> . . . . .	13.	<i>-te</i> . . . . .	31—34. 66.
<i>ñtepitadi</i> . . . . .	10. 66.	<i>tezi</i> . . . . .	13.
<i>ñtepitasnī</i> . . . . .	52.	<i>teli</i> . . . . .	24.
<i>ñtipa</i> . . . . .	13.	<i>terzziyleti</i> . . . . .	29.
<i>uwe</i> . . . . .	8.	<i>tesi</i> . . . . .	67. 68.
<i>unuwęmīti</i> . . . . .	29.	<i>-tę</i> . . . . .	31—34. 66.
<i>upazyęnę</i> . . . . .	45. 47.	<i>ti</i> 7—15. 29—31. 35—37. 62.	
<i>pddę</i> . . . . .	11.		63. 74.
<i>-pi</i> . . . . .	12 n. 24.	<i>-ti</i> . . . . .	34. 66.
<i>piyatu</i> . . . . .	71.	<i>tibeī</i> . . . . .	49.
<i>piyaxa</i> . . . . .	34 n.	<i>tibeiyę</i> . . . . .	51.
<i>piyaxą</i> . . . . .	25.	<i>tiyqi</i> . . . . .	62.
<i>piye</i> . . . . .	71.	<i>tiye</i> . . . . .	9. 51. 56.
<i>piyetę</i> . . . . .	12 n. 25. 70 n.	<i>tike</i> . . . . .	7. 10. 34. 58.
<i>pudę</i> . . . . .	66. 72—74.	<i>tiuwe</i> . . . . .	9.
<i>pwa</i> . . . . .	74.	<i>tisetise</i> . . . . .	35 n.
<i>puñtę</i> . . . . .	72.	<i>tisñke</i> . . . . .	34.
<i>purihimetiti</i> . . . . .	29.	<i>tubidi, -eiti</i> . . . . .	40. 41. 43. 66.
<i>prñnavi</i> . . . . .	39. 55.	<i>tuveti</i> etc. . . . .	53.
<i>prñnavate, -tę</i> . . . . .	31. 32. 35.	<i>tuhes</i> . . . . .	18.
<i>prñnavaxą</i> . . . . .	25.	(τουξομενδουος . . . . .	69 n.).
<i>se</i> . . . . .	16. 59.	<i>trbbalahati</i> . . . . .	10. 11.
<i>sedadę</i> . . . . .	19.	<i>ttlidi, ttleiti</i> . . . . .	35 n. 43. 66.
<i>sei</i> . . . . .	12. 49. 72.	<i>rezi</i> . . . . .	13.
<i>seyę</i> . . . . .	51. 67.	<i>-xa</i> . . . . .	34.
<i>seyęene</i> . . . . .	55.	<i>-xą</i> . . . . .	33.
<i>seyęeti</i> . . . . .	8. 51. 57.	<i>χñna(hi)</i> . . . . .	59. 60.
<i>seine</i> . . . . .	44. 48. 50. 52. 72.	<i>χñllapąne</i> . . . . .	45. 48.
<i>seiti</i> . . . . .	8.	<i>χupa</i> . . . . .	13. 23. 38. 54. 58.
<i>sey-</i> . . . . .	50. 64 n.		

## II. Index des textes.

(HK = Heberdey et Kalinka (voir p. 5); M = *Mém.* (p. 4);R = *Reisen* (p. 5).)

Antiphellus 3 . . . 9. 27. 41.	Limyra 30 . . . . . 29.
— 4 . . . 54. 55. 71.	— 31 . . . . . 29.
— 5 . . . . . 24. 25.	— 32 . . . . . 9. 25.
Arneae . . . . . 40.	— 36 . . . 29. 38. 43. 57.
Assar . . . 14. 41. 57. 63. 68.	— 41 . . . . . 45.
Bellenkli 1 . . . . . 29.	— 42 . . . . . 38. 44.
— 2 . . . . . 31.	— M, IX, 219 . . . . . 52.
Cadyanda 1. 45. 47. 65. 69 n.	Myra 3 . . . . . 73. 74.
Caria . . . . . 65.	— 4 . . . . . 21. 39. 53.
Cyaneae 1 . . . . . 13. 73.	— 5 . . . . . 34. 37. 41. 52.
— HK, 30 . . . . . 13. 37.	— 6 . . . . . 34. 41.
Deré Agassy . . . . . 44. 52.	— R, II, 43 . . . . . 41.
Kechiler 1 . . . . . 44. 46.	— - - 44 . . . . . 39. 55.
— 2 . . . . . 46.	Rhodiap. 1 . . . . . 25. 34 n. 35.
Kirmet 1 . . . . . 71.	— 2 . . . 14. 23. 42. 55.
Levissi . . . . . 27. 43. 57.	Sidek Yaïla . . . . . 46. 70 n.
Limyra 1 . . . . . 29.	Sura . . . . . 11. 18. 42. 56.
— 2 . . . . . 29.	Tlos, Ikuveti . . . . . 29.
— 4 . . . . . 9. 17. 36. 41.	— , Putinezi . . . . . 44.
— 5 . . . . . 9. 22. 38. 43.	— , HK, 8 . . . . . 45.
— 6 . . . . . 33 n.	Xanthus 1 . . . . . 60 n. 64.
— 8 . . . . . 54.	— 3 . . . . . 65.
— 9 . . . . . 24. 25.	— 4 . . . . . 61—64. 65.
— 11 . . . . . 35 n. 56.	— 5 . . . . . 25. 45. 53 n.
— 12 . . . . . 17. 35 n.	— 6 . . . . . 33 n. 65.
— 13 . . . . . 23. 43. 56.	— 7 . . . . . 65.
— 14 . . . . . 20. 21.	— R, II, 10. . . . . 65.
— 16 a. b. . . . . 31. 58.	— M, IX, 204 . . . . . 54.
— 17 a. b. . . . . 71—73.	— , X, 55 . . . . . 65.
— 18 . . . . . 29.	— , Stèle . . . . . 33 n, 59.
— 20 . . . . . 9. 41.	
— 27 . . . . . 12—14.	